Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 17 Joumada II 1441
11 Février 2020

N° 12

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **314**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **314**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **321**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **326**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **327**
Avis aux créanciers..... **333**
Convocations
Sociétés anonymes **336**
Actes Administratifs
Avis au public **338**
Divers
Avis au public..... **339**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de l'Agence Tunisienne de Coopération Technique..... **340**
Bilan d'ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV **342**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Création d'un G.D.A

Dénomination : groupement de développement agricole

Objet : Eau Potable

Zone d'intervention : El Khol Lajred

Siège social : Lajred

Décision de création : récépissé déclaration du G.D.A délivrée par Mr le délégué de Haidra

P.C.A : Mohamed Taher Ben Aichi Mnasri

Mouldi Mnasri

Nejib Mayoufi.

2020400302SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société CIL SICAR

Société anonyme

Au capital social de 3.000 000 Dinars

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis

ID : 1138055 G

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 décembre 2019, enregistré à la recette des finances Rue El Zazira, le 24 décembre 2019, quittance n°77140, enregistrement n° 19703259, et dont une copie a été déposée au registre national des entreprises en date du 24/12/2019, il a été décidé ce qui suit :

1. Réduction du capital social de 1.000.000 DT pour le ramener de 3.000.000 DT à 2.000.000 DT et ce par voie d'annulation d'actions avec remboursement en numéraire aux actionnaires proportionnellement à leurs participations et avec ajustements des rompus;

2. Modification de l'article 6 des statuts ;

3. Diverses questions.

2020T00171SANB2

Augmentation de capital de 2 000 000 dinars

Société : INTERMETAL SA

Identifiant unique : 0296412F

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 11/12/2019, enregistré à la recette des finances de Radés le 25/12/2019 sous le numéro 19703413, quittance n°M085085, les actionnaires de la société INTERMETAL ont décidé d'augmenter le capital d'un montant de deux million (2.000.000) dinars pour le porter de vingt-huit millions (28 000 000) dinars à trente millions (30.000.000) dinars par l'émission au pair de vingt mille (20.000) actions nouvelles de cent (100) dinars de nominal chacune.

Il a été déposé au registre national des entreprises le 31-01-2020 sous le numéro 20208173 les documents suivants :

- Déclaration du bénéficiaire effectif

- Liste des actionnaires

- Original du PV du conseil d'administration du 25-11-2019

- Original du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 11-12-2019

- Rapport spécial des commissaires aux comptes

- Original de la déclaration de souscription et de versement

- Original de la liste des souscripteurs et état des versements

- Attestation bancaire délivrée par la WIFAK BANK.

2020R00231SANB2

Notice d'augmentation du capital

Société BORAPLAST S.A

Au capital de 1 240.000 dinars

Siège social : rue du Mercure, 2013 Zone Industrielle Ben Arous

MF : 839193J/A/M/000

RC : B148292003

Affiliation CNSS : N°163137-77

Dénomination : BORAPLAST SA

Forme juridique : Société anonyme

Capital social : Le capital social actuel de la société est de 240 000 DT divisés en 24 000 actions de 10 dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 6/11/2019 a décidé d'augmenter le capital social de 1 000 000 dinars pour le porter à 1 240 000 Dinars.

Siège social : 22 rue du mercure Zone industrielle Ben Arous CP 2013

Objet : Fabrication d'emballage en plastique

Durée : 99 ans

Dépôt : le dépôt de l'augmentation de capital est déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 27/01/2020 sous le numéro 20206500

Nombre d'actions à souscrire : les 100 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 Dinars chacune, soit une valeur totale de 100 000 Dinars

Droit préférentiel de souscription : Supprimé pour la totalité de l'augmentation

Apport en Nature : Pas d'apport en nature

Avantages particuliers : Néant Conditions d'accès aux assemblées Générales et droit de vote : conformément au code des sociétés commerciales

Banque : l'augmentation est effectuée par incorporation des réserves de la société

Délai de souscription : 15 jours de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire : Assemblée générale extraordinaire a été convoqué par publication au JORT ainsi que deux journaux l'un en arabe.

2020R00238SANB2

Société BORAPLAST S.A

Au capital de 240.000 dinars

Siège social : 03 rue des Fonderies, 2013 Zone Industrielle Ben Arous

MF : 839193J/A/M/000

RC : B148292003

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 août 2016 au siège de la société enregistré à la recette des finances de Yassminette le 10/8/2016 sous le numéro d'enregistrement 16701885.

Déposé au greffe de Ben Arous sous le numéro D2494903 en date du 16/8/2016

Il a été décidé de changer l'adresse de la société BORAPLAST du 03 Bis Rue des fonderies ZI Ben Arous CP 2013 au 22 rue du Mercure ZI Ben Arous CP 2013.

2020R00241SANB2

MARBRERIE ET MATERIAUX DU SUD

"MASUD"

SA au capital de 1.000.000 DT

Route de Gabès Km 4 Sfax

RNE : N°0003842A

En date du 4 février 2020, le Conseil d'Administration a confirmé la nomination de Mr Karim Belghith en tant que Directeur Général de la Société «MASUD» avec tous les pouvoirs pour sa gestion et ce conformément aux articles 21 et 22 (nouveaux) des statuts de la Société (PV enregistré à la recette des Sociétés en date du 6/02/2020 Reçu n°1000778 enregistrement n°20800726).

2020X00253SANB2

Notice relative à l'augmentation du capital

Société DAR BOUZOUITA

Société anonyme

Au capital de 3 411 700 dinars

Siège social : 6, Rue des Andalous - El Médina 1008 Tunis

Identifiant unique : 1094049S

I. Caractéristiques de la société :

- Objet : La société a pour objet l'aménagement d'un logement sis à la Médina de Tunis et sa transformation en un établissement hôtelier de standing ainsi que toute activité se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en favoriser le développement.

- Durée : 99 ans.

- Capital : 3 411 700 D divisé en 341 170 actions de 10 D chacune.

- Avantage particulier accordé : Néant.

- Conditions d'admission aux assemblées : Tout actionnaire peut assister ou se faire représenter par un mandataire.

- Droit de vote : 1 action = 1 voix.

- Répartition des bénéfices : * Réserve légale = 5 % du bénéfice net.

* 1er dividende aux actionnaires : 5 % du capital libéré.

* Réserves facultatives ou spéciales : Selon décision de l'A.G.O.

- Répartition du bonus de liquidation : Proportionnellement au nombre d'actions.

II. Augmentation du capital décidée par l'A.G.E, du 30 décembre 2019 :

- Dépôt provisoire du P.V. au Centre National du Registre des Entreprises : Le 27 janvier 2020 sous le n° AC01242020.

- Montant de l'augmentation : 4088 300 D, divisée en 408 830 actions de 10 D.

- Banque dépositaire des fonds : Arab Tunisian Bank, agence Sakkajine.

- Délais de souscription : 15 jours à partir de la publication de la présente notice au J.O.R.T.

2020400267SANB2

Notice relative à l'augmentation du capital

DAR EL MOLK

S.A. au capital de 2 000 000 dinars

Siège social : 93, Rue de Palestine, 1002 Tunis

Identifiant unique : 1439924C

I. Caractéristiques de la société :

- Ob jet :

- L'organisation de séminaires, forums ;

- Le vernissage des livres et des tableaux ;

- La présentation de produits de terroirs ;

- L'exposition permanente de produits de l'artisanat;

- Durée : 99 ans.

- Capital : 2 000 000 D divisé en 20 000 actions de 100 D chacune.

- Avantage particulier accordé : Néant.

- Conditions d'admission aux assemblées : Tout actionnaire peut assister ou se faire représenter par un mandataire.

- Droit de vote : 1 action = 1 voix.

- Répartition des bénéfices : * Réserve légale = 5 % du bénéfice net.

* 1er dividende aux actionnaires : 5 % du capital libéré.

* Réserves facultatives ou spéciales : Selon décision de l'A.G.O.

- Répartition du bonus de liquidation : Proportionnellement au nombre d'actions.

II. Augmentation du capital décidée par l'A.G.E. du 26 décembre 2019 :

- Dépôt provisoire du P.V. au Centre National du Registre des Entreprises : Le 27 janvier 2020 sous le n°AC01252020.

- Montant de l'augmentation : 1 220 000 D, divisée en 12 200 actions de 100 D.

- Banque dépositaire des fonds : Société Tunisienne de Banque, Agence Mahrajène.

- Délais de souscription : 15 jours à partir de la publication de la présente notice au J.O.R.T.

2020400268SANB2

Nomination du Directeur Général

Société d'Investissement du Groupe STB

Au capital de 36000.000 Dinars

34, Rue Hédi Karray - Cité des Sciences - 1004 El Menzah Tunis

IU : 0341552A

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 3 Janvier 2020, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis sous le n°20800342, Quittance n°430 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises à Tunis en date du 20/01/2020 dossier n°20204357, il a été décidé de nommer Monsieur Ridha Arfaoui Directeur Général avec les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et les statuts de la société.

2020400269SANB2

Fusion par voie d'absorption et augmentation de capital

STB INVEST

SA au capital de 36.000.000 Dinars

IU : 0341552A

Immeuble S.T.B.

34, Rue Hédi Karray, Cité des Sciences - 1004 Tunis

Il résulte du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2019, enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis sous le n°19708541 quittance n° 116044;

1) Qu'il a été approuvé le traité de fusion par absorption de la SOFI ELAN par la STB INVEST, le rapport du commissaire aux apports ainsi que le rapport du commissaire aux comptes,

2) Qu'il a été décidé, en conséquence de cette fusion absorption, d'augmenter le capital social de la STB INVEST de 3.351.980 dinars pour le porter de 36.000.000 dinars à 39.351.980 dinars par l'émission de 335.198 actions nouvelles de dix (10) dinars chacune à attribuer aux actionnaires de SOFI ELAN à raison de cent (100) actions nouvelles STB INVEST pour cent un actions SOFI ELAN. Ces actions nouvelles jouiront des mêmes droits et seront assimilées aux actions anciennes composant le capital actuel de la STB INVEST à compter du 1er Janvier 2019.

3) Que l'article 6 des statuts de la STB INVEST a été modifié ainsi : «Le capital social est fixé à la somme de trente neuf millions trois cent cinquante un mille neuf cent quatre-vingt (39.351.980) dinars. Il est divisé en trois millions neuf cent trente cinq mille cent quatre-vingt-dix-huit (3.935,198) actions nominatives de dix (10) dinars chacune, intégralement souscrites et totalement libérées».

Il a été déposé au registre national des entreprises de Tunis le 30 Janvier 2020 dossier n°20207851 :

- Le PV de l'assemblée générale extraordinaire de la STB INVEST du 3 décembre 2019, enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 16 décembre 2019 sous le n°19708541, quittance n°116044.

- Le traité de fusion enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis, le 20 Janvier 2020 sous le n°20500425 quittance n°524.

2020400270SANB2

Fusion par voie d'absorption et dissolution de la Société

SOFI ELAN SICAF

SA au capital de 5.000.000 DT

IU : 0492809V

Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray - cité de Sciences 1004 Tunis

Il résulte du P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2019, enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis, sous le n°19708542, quittance n°116045.

1) Qu'il a été approuvé le traité de fusion par absorption de SOFI ELAN par la STB INVEST, le rapport du commissaire aux apports ainsi que le rapport des commissaires aux comptes.

2) Qu'il a été approuvé l'apport effectué par la SOFI ELAN à la STB INVEST au titre de cette fusion, l'évaluation qui en a été faite ainsi que sa rémunération au moyen d'une augmentation de capital de la STB INVEST de 3.351.980 DT, par l'émission de 335.198 actions nouvelles de 10 dinars chacune à attribuer aux actionnaires de SOFI ELAN à raison de 100 actions nouvelles STB INVEST pour cent un actions SOFI ELAN.

Ces 335.198 actions nouvelles jouiront des mêmes droits et seront assimilées aux actions anciennes composant le capital actuel de la STB INVEST à compter du 1er Janvier 2019.

3) Qu'il a été décidé que du seul fait de la réalisation définitive de l'augmentation de capital précitée de la STB INVEST la société SOFI ELAN se trouve dissoute de plein droit. Il a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 30 Janvier 2020 dossier n°20207853 :

- Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société SOFI ELAN du 3 décembre 2019, enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 16 décembre 2019 sous le n°19708542, quittance n°116045.

- Les états financiers arrêtés au 20 novembre 2019.

- Le rapport d'audit du commissaire aux comptes au 20 novembre 2019.

2020400271SANB2

Motors Holding SA

Société anonyme

Au capital de 5 500.000 Dinars

Siège social : Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

RNE : 1485676Q

a- Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire réuni le : 01/7/2019 enregistré à la recette des finances

Charguia - Tunis le 9/12/2019 sous le n°19708275, quittance n°M0113521, une : copie de ce PV déposée au registre national des entreprises le 8/01/2020 sous le numéro 20201911, il a été décidé ce qui suit : 1- Approbation des états financiers de l'exercice 2018. 2. Approbation des conventions réglementées 3. Quitus aux administrateurs 4. Affectation du résultat de l'exercice en report bénéficiaire. 5. Renouvellement du mandat des administrateurs Mr Hassine Doghri, Mr Jamel Mokadem et Mr Mehdi Doghri. 6. Désignation du cabinet «Auditing, Advisory, Assistance & Accounting» commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021. b- Suivant PV du conseil d'administration du, 01/7/2019 enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis le 9/12/2019 sous le n°19808274, quittance n°M0113520, une copie de ce pv déposée au registre national des entreprises le 8/01/2020 sous le numéro 20201911, il a été décidé de renouveler le mandat de Mr Hassine Doghri en qualité de président du conseil et celui de Mr Mehdi Doghri en qualité de Directeur Général pour trois ans expirant lors de l'AGO statuant sur l'exercice 2021.

2020400303SANB2

Compagnie Immobilière Tuniso Européenne «CITE» SA

Société anonyme

Au capital de 3 200.000 Dinars

Siège social : Tour Babel - Bloc A - 1er étage Rue Jean Jacques Rousseau Montplaisir - 1073 Tunis

RNE : 0381435S

a- Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire réuni le 3/4/2019 enregistré à la recette des finances Montplaisir Tunis le 14/5/2019 sous le n°19802642, quittance n°M0058512, une copie de ce pv déposée au registre national des entreprises en date du 6/8/2019 sous le numéro 201937068 il a été décidé ce qui suit :

1. Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

2. Approbation des conventions réglementées

3. Quitus aux administrateurs

4. Affectation du résultat de l'exercice en report bénéficiaire.

5. Renouvellement du mandat des administrateurs Mr Hassine Doghri, Assurance CARTE, SEPCM et COFITE SICAF.

6. Désignation du cabinet «Auditing, Advisory, Assistance & Accounting» commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

b- Suivant PV du conseil d'administration du 3/4/2019 enregistré à la recette des finances Montplaisir - Tunis le 14/5/2019 sous le n°19802641, quittance n°M0058508, une copie de ce pv déposée au registre national des entreprises en date du 6/8/2019 sous le numéro 201937068, il a été décidé de renouveler le mandat de Mr Hassine Doghri en qualité de président du conseil et celui de Mr Mehdi Doghri en qualité de Directeur Général pour trois ans expirant lors de l'AGO statuant sur l'exercice 2021.

2020400304SANB2

Compagnie Immobilière Industrielle Modulaire «CIIM» SA

Société anonyme

Au capital de 4 065.000 Dinars

Siège social : Tour Babel - Bloc A - 1er étage- Rue Jean Jacques Rousseau Montplaisir - 1073 Tunis

RNE : 0761245D

a- Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire réuni le 01/4/2019 enregistré à la recette des finances Montplaisir- Tunis le 6/5/2019 sous le n°19802441, quittance n°M0055409, il a été déposé une copie de ce pv au registre national des entreprises en date du 6/8/2019 sous le numéro 201937073 il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

2. Approbation des conventions réglementées

3. Quitus aux administrateurs

4. Affectation du résultat de l'exercice en report bénéficiaire,

5. Renouvellement du mandat des administrateurs Mr Hassine Doghri, COTIF SICAR, SEPCM, CITE et COFITE SICAF.

6. Désignation du cabinet «Auditing, Advisory, Assistance & Accounting» commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

b- Suivant PV du conseil d'administration du 01/4/2019 enregistré à la recette des finances Montplaisir- Tunis le 6/5/2019 sous le n°19802440, quittance n°M0055407, une copie de ce pv est déposée au registre national des entreprises en date du 6/8/2019 sous le numéro 201937073, a été décidé de renouveler le mandat de Mr Hassine Doghri en qualité de président du conseil et celui de Mr Mehdi Doghri en qualité de Directeur Général pour trois ans expirant lors de l'AGO statuant sur l'exercice 2021.

2020400305SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital

Société OFFICE PLAST

Identifiant Unique : 947962F

Affiliation CNSS : 239842-58

Siège social : Z.I.2 Medjez El Bab- B.P 156 - 9070 Béja

En vertu de l'AGE des actionnaires en date du 16 décembre 2019 de la Société office Plast enregistrée à la recette des finances le 17 décembre 2019 sous le n°19702749 quittance n°054098 il a été décidé d'augmenter le capital social de la somme de un million trois cent cinq mille (1.305.000) dinars pour le porter de 9.802.700 DT à 11.107.700 DT par la création de 1.305.000 actions d'un (1) DT chacune avec une prime d'émission de 1.996.500DT

La dite augmentation du capital se trouve ainsi intégralement réalisée, et comme en conséquence, l'article 6 des statuts est modifié comme suit : le capital social est fixé à la somme de onze millions cent sept mille sept cent

(11.107.700) Dinars, divisé en onze millions cent sept mille sept cent (11.107.700) actions nominatives de un (1) dinar chacune. Ces actions, toutes nominatives, ont été totalement souscrites en numéraires et libérées intégralement. Il a été déposé au Registre National des Entreprises le 19 décembre 2019 sous le n°AC052282019

- Un exemplaire du PV du conseil d'administration en date du 20 novembre 2019

- Un exemplaire du PV de l'AGE en date du 16 décembre 2019,

- Une copie du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital.

- Un exemplaire de la déclaration de souscription et de versement enregistré à la recette des finances Nelson Mandela Tunis le 27 décembre 2019 sous le n°19803919

- Une copie de la liste des souscripteurs et de versement enregistré le 27 décembre 2019 sous le n°19803917.

- Une copie de l'attestation bancaire mentionnant le versement de 3.001.500 DT dans le compte indisponible et représentant la libération intégrale de l'augmentation du capital de la société.

2020400316SANB2

Démarrage des souscriptions

AMEN ALLIANCE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie mixte

Identifiant Unique au RNE : 1654360P

Identification fiscale : 000MA1654360/P

Régie par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 parue au JORT n°59 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

Agrément du CMF n°40-2019 du 18 décembre 2019

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des actions de AMEN ALLIANCE SICAV aura lieu le 17 février 2020.

AMEN ALLIANCE SICAV présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AMEN ALLIANCE SICAV

Forme juridique : Société d'investissement à Capital Variable

Catégorie : Mixte

Type de l'OPCVM : OPCVM de capitalisation

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

Législation applicable : - Code des Organismes de placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application -Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux Organismes de Placement Collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Siège social : Avenue Mohamed V, Immeuble AMEN BANK - 1002 Tunis

Capital initial : 1.000.000 Dinars divisés en 10.000 actions de 100 Dinars chacune

Agrément du CMF : n°40-2019 du 18 décembre 2019

Date de constitution : 15/01/2020

Durée : 99 ans à compter de la date de constitution

Promoteur : AMEN BANK

Gestionnaire : AMEN INVEST - Intermédiaire en Bourse Avenue Mohamed V, Immeuble AMEN BANK - Tour C, 1002 Tunis

Dépositaire : AMEN BANK Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

Distributeur : AMEN BANK Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne.

Prix de souscription et de rachat : La valeur liquidative nette de toute commission.

Pour plus d'Informations sur AMEN ALLIANCE SICAV un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 2014 sera mis à la disposition du public sans frais auprès de AMEN ALLIANCE SICAV sise à l'Avenue Mohamed V, Immeuble : AMEN BANK - 1002 Tunis, du siège social du gestionnaire AMEN INVEST - Intermédiaire en Bourse ainsi qu'auprès de AMEN BANK sise à l'Avenue Mohamed V - 1002 Tunis et de son réseau d'agences.

2020400320SANB2

CLINIQUE LA CORNICHE COEUR ET VAISSEAUX S.A.

S.A. au capital de 2 400 000 dinars

Siège social : 1, Boulevard Mongi Bali - Sousse

Identifiant unique : 745111W

Notice relative à l'augmentation du capital

1. Caractéristiques de la société :

Objet : La société a pour objet l'étude, la réalisation et l'exploitation d'un établissement sanitaire privé.

Durée : 99 ans.

Capital : 2400 000 D divisé en 24 000 actions de 100 D chacune.

Avantage particulier accorde : Néant.

Conditions d'admission aux assemblées : Tout actionnaire peut assister ou se faire représenter par un mandataire.

Droit de vote : 1 action = 1 voix.

Répartition des bénéfices :

- Réserve légale = 5 % du bénéfice net.

- 1er dividende aux actionnaires : 5 % du capital libéré.

- Réserves facultatives ou spéciales : Selon décision de l'A.G.O.

Répartition du bonus de liquidation : Proportionnellement au nombre d'actions.

II. Augmentation du capital décidée par l'A.G.E. du 14 janvier 2020 :

- Dépôt provisoire du p.v. au centre national du registre des entreprises : Le 6 février 2020 sous le n° AC09322020.

Montant de l'augmentation : 250 000 D, divisée en 2500 actions de 100 D.

Banque dépositaire des fonds : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Agence Sousse 20.

Délais de souscription : 15 jours à partir de la publication de la présente notice au J.O.R.T.

2020400329SANB2

La société CLUB INVEST MEDITERRANEE-SICAF

Société à responsabilité limitée

Au capital de : 71000 000 DT

Siège social : 182 rue el Jazira, BP 182, 1053 - Les Berges du Lac

MF : 1153831 N

RC : B01103662010

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 01 février 2019 et enregistré auprès de la recette des finances du Lac le 15 février 2019, Quittance n°016896M, Enregistrement n°19701135. Il a été décidé :

- La nomination de Mme Khadija Ben Yedder Président Directeur Général au lieu de Mr Skender Ben Osmen le démissionnaire.

- Définir les taches du Président Directeur Général.

- Redistribution des actions et approbation de la nouvelle structure de capital social.

A été publié au Centre National des Entreprises.

2020400333SANB2

Résiliation de 04 actes de cession de parts sociales

Et réduction du capital social

Société MEDICA SUD HOLDING

Société anonyme

MF : 1623787T/A/M/000

I.U : 1623787T

Siège social : Zone Industrielle Lot 112 Raoued 2056 Ariana

Le 7/11/2019 ont été signés 04 actes de résiliation des 04 actes de cession de parts sociales signés le 26/5/2019. Les 4 actes de résiliation ont été enregistrés à la recette des finances de Tunis le 31/12/2019 sous les N° :

- Enregistrement : 19708400, Quittance : 10195

- Enregistrement : 19708403, Quittance : 10200

- Enregistrement : 19708404, Quittance : 10202

- Enregistrement : 19708405, Quittance : 10203

Ces actes ont été déposés au Registre National des Entreprises le 9/01/2020 dossier n°20202363.

Le capital de la société a été ensuite réduit à concurrence de 20.580 DT.

Ces opérations ont été approuvées par le CA et L'AGE.

2020400334SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Power Transmission Distribution Engineering "PTD Engineering"

SARL au capital de 340.000 Dinars

RC : B2421012009

MF : 1091558X/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24/9/2019, enregistré à la recette des finances La Marsa Tunis le 3/10/2019 sous le n°19506093, quittance n°M133658, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises (guichet unique) le 10/01/2020 sous le n°20202625 l'associé unique a décidé ce qui suit :

- Le transfert de siège social du Bloc 6 Appartement 72 Résidence Mariam El Mourouj 3 2074 Ben Arous à Rue El Falah Cité Les Pins La Marsa 2070.

- Changement de la forme juridique d'une SUARL à capital de 340 000 TND en SARL.

- Attribution d'une activité secondaire : Maintenance, appareillage électrique, analyse et essai de produits industriels Cession des parts au profit de Mme Ahlem Hajbi et Agrément d'un nouvel associé avec un pourcentage de 10% de capital.

- La modification corrective et la Mise à jour du statut de la société.

2020R00236SRLB2

Renouvellement du mandat du gérant

Société PROMOTION IMMOBILIERE EL MAAREF

SARL au capital de 200.000 dinars

Siège social : Rte de Tunis Km 6 Impasse Chihia - Sfax

MF : 1199002 E/P/M/000

RC : B2585642011

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 01 novembre 2018, enregistré à la recette Sakiet Ezzit Sfax, le 19 décembre 2018 quittance n°M069308, Enregistrement n°18702133 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 4 novembre 2019, sous le numéro 201975724, il a été décidé de renouveler le mandat du gérant de la société monsieur Slim Maalej pour une période illimitée.

2020X00241SRLB2

Cession de parts

Sté ALFOLL DE DISTRIBUTION (S.A.R.L)

Identifiant unique : 1437381J

Suivant procès-verbal de l'AGE du 12 juillet 2018 et suivant acte de cession de parts sociales établit le 12 juillet 2018 entre Messieurs Mondher Ben

Jemaa et Mohamed Amine Ben Jemaa et suivant statuts actualisés le 16 Août 2018 enregistrés à la recette des enregistrements des contrats de Sfax, dont deux exemplaires de chaque ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax le 27 août 2018 sous le numéro 201839787 il a été décidé :

- D'approuver la cession de 250 parts sociales propriété de monsieur Mondher Ben Jemaa dans le capital de la société au profit de monsieur Mohamed Amine Ben Jemaa.

- De réviser l'article 7 des statuts en conséquence.

- De réviser l'article 1 des statuts en conséquence afin que la société devient SUARL.

2020X00242SRLB2

Société SOSAB SILMA SARL

MF : 1190347PAM000

Suivant acte de cession des parts sociales en date du 10/2/2018, enregistré à la recette des finances de Kairouan le 19/2/2018 sous le n°18800108, quittance n°003308, dont deux exemplaires ont été déposés au tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid le 12/3/2018 sous le numéro 201813674. Il a été approuvé la cession de la totalité des parts sociales de la société SOSAB SILMA dont elle détient au capital social de la société Lait Kairouan des Services Agricoles M.F : 1343952E et qui sont au nombre de 86 parts.

2020400321SRLB2

Transfert du siège social

Augmentation du capital

GRID SOLUTIONS ETUDES TECHNIQUES

S.A.R.L au capital de 18.000 Dinars

Siège social : Immeuble Alstom Rue Lac d'Annecy - Les Berges du Lac de Tunis

Tunis - 1053

RNE : 0798035

Suivant PV de l'AGE du 31 décembre 2019, enregistré à la recette des finances le Lac Tunis le 21 janvier 20201 Quittance n°6748, Enregistrement n°700408 et dont un exemplaire a été déposé au registre National des entreprises le 4 février 2020 sous le n°20208882, il a été décidé :

1- De transférer le siège, social de la société de la Rue du Lac d'Annecy Immeuble ALSTOM - CP 1053 - Les Berges du Lac de Tunis au 4ème étage - lot 5, 6 et 7 - Résidence Lac 8, Les jardins du Lac, les Berges du Lac II - CP 1053 Tunis et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

2- D'augmenter le capital social s'élevant actuellement à : 18 000 Dinars pour le porter à 6000 000 de dinars et de modifier les articles 6 et 7 des statuts en conséquence.

3- D'adopter les nouveaux statuts à jour au 31 décembre 2019.

2020400330SRLB2

SMART DISHES COMPANY - SARL

Adresse : 38, Avenue de la Liberté, 1002, Tunis

Identifiant Unique : 1611719/R

Suivant PV du 28/5/2019 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche, Tunis le 19/6/2019 sous le numéro 19702640 quittance n°M060677 déposé au Registre National des Entreprises le 23/10/2019 il a été décidé le transfert du siège social de la société du 38, Av. de la liberté au 26, rue Nelson Mandela, 2045, El Aouina.

2020400331SRLB2

Société AUTOLIV TUNISIE ZRIBA.

«ATZ» S.A.R.L au capital de 10.000 dinars tunisiens

Siège social : Zone Industrielle Hammam Zriba - 1152 Hammam

Zriba - Zaghouan

Matricule fiscal : 0764686/P/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 octobre 2019 enregistré à la recette des finances Cité Administrative - Zaghouan en date du 5 décembre 2019 Enregistrement n°19704297, Quittance n°82080, il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation du changement de la dénomination sociale d'un associé : La Société «AUTOLIV HOLDING AB» est désormais nommée «Autoliv Aktiebolag», et ce suite à une opération de fusion absorption,

- La mise à jour des statuts de la société par l'adoption d'un nouveau texte de statuts en introduisant toutes les modifications intervenues durant la vie de la société, et ce, sans pour autant créer une nouvelle entité morale, Le renouvellement du mandat de Monsieur Olivier Darcel en tant que gérant de la société, et ce pour une durée de trois (3) années expirant avec l'AGO statuant sur l'exercice 2021,

- L'approbation de la conclusion du contrat de cession d'un terrain et l'acte de promesse de vente,

- L'octroi de pouvoir au gérant de la société Monsieur Olivier Darcel afin de signer au nom et pour le compte de la société tout acte ayant trait avec la conclusion de la cession du terrain.

Un exemplaire original dudit PV ainsi que des statuts mis à jour en date du 4 octobre 2019, enregistré à la recette des finances Cité Administrative - Zaghouan en date du 28 novembre 2019 sous le numéro n°19704179, Quittance n°80390, a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises - Tunis en date du 24 janvier 2020 sous le numéro 20205799.

2020400336SRLB2

AUTRES SOCIETES

Augmentation du capital

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE HAMDA

Siège social : 16 Rue de Pakistan Tunis

Identifiant unique : 1550564B

En vertu du P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 28/6/2019

enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 6/8/2019, Quit 72404 enregistrement n°19502143 et dispose au journal officiel du registre national des entreprises sous le 201952046 du 11/11/2019 sous le bulletin n°221 la société CIVILE IMMOBILIERE HAMDA a augmenté son capital social en apport en nature de titre foncier n°96262 Tunis d'une valeur désigné par l'expert monsieur Chokri el Bouni de huit cent vingt quatre milles deux cent cinquante dinars 824250 dinars et 750 dinars en numéraire d'où le capital social devient huit cent trente milles dinars 830000 dinars et la mise à jour des articles 6 et 7 des statuts de la société.

2020400265SODB2

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 3 février 2020 enregistré à la recette des finances Bab Suika le 4 février 2020 sous le n°20200286 Quittance n°MO08073, M. Abdessalem Yahyaoui a cédé à Mme. Hajer Ghouili, la totalité du fonds de commerce lui appartenant à usage de commerce d'alimentations générales en détail sis au RDC de l'appartement n°10 de l'immeuble «été» sise à l'avenue Hédi Saidi, Tunis. Les oppositions doivent être formulées dans les 20 jours suivant la parution du présent avis entre les mains de Me. Moez Bouras, Avocat à la cour dont le cabinet est sis au 35, Avenue de Paris, Tunis et ce conformément à l'article 191 du code de commerce. La présente publication est parue aux journaux «Le Quotidien» et «AL Chourouk» du 6 février 2020.

2020T00165FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte écrit par le notaire Fethi Latrech le 02/12/2019 page 162 numéro 265 Mme Takwa Ben Mohamed Zagrouba a donné à Mr Mahfoudh Ben Boubaker l'actif commercial et son contenue sont affectés au rez-de-chaussée du commerce situé au 6 rue Mogar prés d'Attijari Bank Médenine. Les oppositions seront reçues chez Mrs Mahfoudh Ben Boubaker et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié le 29/01/2020 au journal Shourouk.

2020T00166FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, en date du 7/11/2019 ; et enregistré à la recette des finances de Nabeul le 10/01/2020 sous le n°20200102, quittance n°003010 M. Madame Assia Bt Khaled Ben Hédi Essafi CIN n°06459886 demeurant à Cité Sidi el Mahrsi Nabeul a vendu à Monsieur Ridha Ben Mokhtar Maaref CIN n°05082027 demeurant Impasse Ibn Arfa Ghomrassen pour le compte de Madame Mabrouka Bt Tahar Ben Ali Khatrouch CIN n°06483435 demeurant à la Rue Zaied Ben el Hareth Dar Chaabane el Fehri la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Habib Thameur exploité dans tous les types de commerce Toute opposition doit être déposée à l'adresse du fonds de commerce dans les vingt jours qui suivent la publication au JORT. Cette annonce a été publiée à la Presse sous le n°«1702994» le 21/01/2020 en langue française.

2020T00170FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 15/01/2020 et enregistré le 20/01/2020 à la recette des finances de Tatouine, sous le n°20200252, la société SCOME JEDID, a cédé la totalité du fonds de commerce sis à Rue 1er Juin Tatouine, avec tous ses éléments corporels et incorporels à Monsieur Ali Ben Abdelkader Ben Kilani Boughnim. Les oppositions doivent être faites dans le délai légal entre les mains de l'Acquéreur dans son adresse située au 37 Rue Said Abu Baker Tunis.

Une mention de cette annonce a été insérée au Journal Chourouk le 7/2/2020.

2020T00177FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 28/01/2020 enregistré à la recette des finances Fouchana, le 30/01/2020 quittance n°M009610 n° d'enregistrement 20200415, monsieur Ousji Hattab a vendu à Monsieur Lamine Aounalli : le fonds de commerce «café Nawress» exploité dans le local situé à : route principale n°3 avenue Liberté Fouchana Ben Arous, à usage de café 1ère catégorie avec tous ses éléments incorporels et corporels.

Les oppositions seront reçues dans les vingt jours suivant la publication du présent avis au JORT dans le domicile élu à l'étude Maître Mohamed Faouzi Louhichi, sis résidence Essoumoud, Boulevard 9 Avril 2ème étage bureau 24 Tunis, cette annonce a été publiée dans les quotidiens : Chourouk et «le quotidien» du 6/02/2020.

2020R00232FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Un acte sous seing privé de 31/01/2020 enregistré à la recette des finances Hammamet enregistrement n°20200572, quittance n°M015072 daté le 3/02/2020. Mme Hajer Cherif a vendu à Mme Amel El Khanchouli. Tout le fonds de commerce à la rue Mohamed Khefcha El Faouara Hammamet 8050, Nabeul. Publié au journal en langue arabe «Essahafa» en date de 5/02/2020 et au journal en langue française «La Presse» en date de 5/02/2020. Les oppositions sont acceptées chez l'avocat Maître

Mansouri Bedredine 14 rue Ali Belhone immeuble canari Hammamet 8050 Nabeul.

2020R00233FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente signé et enregistré à la recette des finances Soliman en date du 20/01/2020, n° de quittance M004290, n° d'enregistrement 00141, Melak Bent Saad Lasaad Ben Mohamed Boulabiar a vendu à Abdelweheb Ben Etaieb Ben Ali Ezin au profit de sa fille Wissal Bent Abdelweheb Ben Etaieb Ezin, la totalité du fonds de commerce sis à "Essouk el Jadid", place de l'Indépendance - Soliman, exploité en café public, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur sis à "Essouk el Jadid", place de l'Indépendance - Soliman, sont recevables pendant vingt jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est parue au journal «Echourouk» du 30/01/2020.

2020R00237FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 4/02/2020, enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI Tunis en date du 5/02/2020 sous le numéro 20200787 quittance numéro 14924, Wael Ben Mohamed Arbi Tanbari commerçant titulaire de la CIN numéro 04804584 délivrée le 30/7/2013 inscrit au Registre National de Entreprises sous le numéro 1540397Z demeurant au num 5 Rue de France Khaznadar Tunis, a vendu à Amira Bent Jomaa Fatnassi titulaire de la CIN numéro 07156795 délivrée le 3/10/2006 demeurant au 10 Rue Imed-Eddine El Kateb Cité Ibn Sina Tunis, la totalité du fonds de commerce exploité comme Pâtisserie et Chocolaterie sis au local num 06 bloc C du complexe immobilier TASNIM avenue Hédi Nouira cité Nacer 2-Ariana, et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Oumaya Jbeli dont le cabinet est situé à l'immeuble Cimef 2ème étage bureau B2 Montplaisir Tunis, dans les 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

La présente annonce a été publiée aux journaux Alchourouk et Le Quotidien le 6 février 2020.

2020R00245FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 7/02/2020 sous le n° 2020599, quittance n°M011876, la Société "CHARTAGE" représentée par Mr Tahri Hédi a vendu à Mme Sallami Hinda la totalité d'un fonds de commerce prévu pour restaurant et salon de thé sis à complexe «Miami» El Mourouj n°4.

Les créanciers doivent faire oppositions à l'adresse de l'Avocat maître Dagdoug Nabil à son bureau sis au 17 bis rue Kamel Atatürk Tunis dans les 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

Un avis a été déjà publié au quotidien Echourouk le 9/2/2020.

2020R00250FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation sincère son droit de mutation est payé à la recette des finances de Ksar Hellal le 29/01/2020 quittance n°M007125.

Mr Khalil B Abdessalem Kacem CIN n°06908155 a donné à Mme Hajer B Abdessalem Kacem CIN n°06897432 la totalité du fonds de commerce enregistré au registre national des entreprises et exploité en commerce de pièces auto au local sise à l'avenue Habib Bourguiba 5015 Bouhjar à titre de don.

Toute opposition sera faite auprès du bénéficiaire dans un délai de vingt jours de la date de publication au JORT.

2020S00140FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 9/01/2020, enregistré à la recette des finances Khawarezmi en date du 23/01/2020, quittance M006201, enregistrement n°20200310, Nacer Ben Ali Ben Hssan Kaabi, titulaire de la carte d'identité n°02025432, a vendu à Jawher Ben Mohamed Kenani Ben Mohamed Anes, titulaire de la carte d'identité n°07698231, tout le fonds de commerce destiné à la vente des prêts à porter, situé à la rue Ali Balahouen - Kairouan, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne chez le local du fonds de commerce.

2020S00141FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 23/01/2020, enregistré à la recette des finances Khawarezmi - Kairouan en date du 30/01/2020, quittance M008222 enregistrement n°20200408, Sofien Ben Mohamed Ben Hasan Guizeni, titulaire de la carte d'identité n°07714780 a vendu à Bilel Ben Lotfi Ben Hsin Dridi, titulaire de la carte d'identité n°07744658, tout le fonds de commerce destiné à la vente du lait et ses dérivés et cuisson du pain, situé à séparé Awled Farhan cité Imem Sahnoun - Kairouan, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne chez le local du fonds de commerce.

2020S00142FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp enregistré à Monastir le 30/01/2020 Q: MO06532 Manel Abed C I 00976095 a vendu à Abderrazak Basli CI 06964508 le F.C du local commercial sis à R6 Monastir.

Les oppositions seront envoyées à l'adresse du F.C dans les vingt jours qui suivront la publication de cet avis au j.o.r.t.

Le présent avis est paru au journal Chourouk le 7/02/2020.

2020S00144FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 24/01/2020 enregistré à la recette des finances Weslatia le 24/01/2020 sous quittance n°MOO1570 sous n°20200072 suivi par un contrat complémentaire en date du 31/01/2020 enregistré à la recette des finances du Weslatia sous la quittance n°MOO1869 sous n°20900130, M. Salah Ben Romdaan Ben Elhaj Ahmed Hajji titulaire de la CIN n°01880473 publié le 2/6/1994 demeurant 84 Hay Elmaleeb Weslatia a vendu à madame Monia Bent Mohamed Eltaief Abdi Epouse Jabhi titulaire de la CIN n°02096175 publié le 23/11/1995 demeurant Hay Ezayatin Weslatia qui accepte la totalité du fonds de commerce exploité au local situé à El Hai Etijari Elweslatia ayant pour objet vente des différents produits et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions des créanciers sont acceptées par l'acheteuse Mme Monia Abdi à l'adresse du local objet de la vente du fonds de commerce à la cité commerciale du weslatia Kairouan et ce dans les délais maximal de 20 jours qui suivent la publication de cet avis dans le journal officiel de la République Tunisienne.

2020S00145FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 5/02/2020, sous n°20200642, quittance 12291, Mr Larbi Ben Meftah, titulaire de la CIN n°06910086, demeurant à Amiret Touazra - Moknine - Monastir a vendu et cédé à Ramzi Mani, titulaire de la CIN n°11804132 et demeurant à la Rue 18 Janvier El Jem Mahdia la totalité du fonds de commerce du local commercial destiné vente les épices et les produits alimentaire (I. Unique : 1550992T) sis Avenue de la Liberté Hammam Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT. Cet avis a paru aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 7/02/2020.

2020S00146FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté le 20/01/2020 et enregistré a la recette de finance de Teboulba le 21/01/2020 sous numéro de quittance MO03562M Mokhtar Chebil MF 64227/T a vendu à Sté Star-Agri situé à Teboulba MF : 1522108/x le fonds de commerce «vente des matières et équipement agricole» situé à Teboulba avec tous ces éléments, la vente comprend les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront faites dans un délai de 20 jours de sa publication au JORT.

2020S00150FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé rédigé par maître Farida Ben Akacha, avocat à Sfax, daté le 27/12/2019 et enregistré à la recette des finances Agareb le 27/12/2019 sous le numéro MO29645 monsieur Mansour Ben Arbia a cédé à madame Nadia Bahri la totalité du fonds de commerce «boutique n°30» situé au cité commercial, Agareb, Sfax. Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T. entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce au siège de fonds de commerce situé à la cité commerciale, Agareb, Sfax. Le même avis a été publié au journal quotidien Achourouk du 10/01/2020.

2020X00235FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte rédigé, signé le 28 janvier 2020, enregistré à Sfax le 29/01/2020, quittance n°M009400, enregistrement n°20200206 Monsieur Yemen Fersi vend à Monsieur Wisem Fersi un fonds de commerce situé à la route Gremda km 9 Sfax. Le prix de la vente a été fixé à 3000.000 D. Les oppositions seront présentées auprès du vendeur, et ce dans les 20 jours qui suivent cette annonce. Copie de cette annonce a été publiée au journal «Assabah» le 02/02/2020.P. 14.

2020X00236FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 3/01/2020 enregistré à la recette des finances à El Hamma (M004679-20200127) Monsieur Sbaiiti Ben Elhadi Rchid, demeurant à Bou Attouch a vendu à Mademoiselle Belmabrouk Bent Taher Rihab, la totalité du fonds de commerce constituant en un local destiné comme Café «Café Rchid» sis à l'Avenue l'environnement. Les oppositions doivent être adressées au domicile du vendeur Monsieur Sbaiiti. Ben Elhadi Rchid sis à Bou Attouch-Elhamma dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent au journal officiel de la République Tunisienne. Un extrait du présent a été publié au journal le quotidien du 01/02/2020 Page 23.

2020X00254FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Nizar Djelassi en date du 17/01/2020 et enregistré à la recette des finances de Ras Jebel le 22/01/2020 sous le n°20200266 quittance n°M006233, Madame Nesriya Touhami titulaire de la CIN n°01442566 demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba, Ras Jebel, Bizerte a vendu le fonds de commerce exploité comme Pharmacie au local sis à l'Avenue Avenue Habib Thamer n°56, Ras Jebel, Bizerte, enregistré au R.N.E sous le n°122233/S à Madame

Hana Rafrafi, titulaire de la CIN n°08907645 demeurant à la Rue Abou Loubaba El Ansari, Ras Jebel, Bizerte, selon le prix et les conditions mentionnées au contrat. Les oppositions doivent se faire dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au J.O.R.T entre les mains de Maître Nizar Djelassi, avocat, demeurant à 37 Avenue Habib Bourguiba Ras Jebel, Bizerte.

Cette annonce a été publiée au journal «Al Chourouk» du 25/01/2020.

2020400219FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé, en date du 9 janvier 2020, enregistré à la recette des finances de Kaalet Landalous le 21 janvier 2020 sous le n°20200073 quittance n° M002896, La société l'ORCHIDEE, Sarl au capital 15.000 dinars représentée par son gérant, ayant sont siège social à l'immeuble Yaiich, Lac Victoria les Berges du Lac, la Marsa, Tunis, ayant choisi comme domicile élu au 5 rue Taha Hassine 2080, immatriculée à l'RNE sous l'identifiant unique 0949408R, a vendu la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de vente en détail du prêt-à-porter, sis au centre commercial géant - Tunis-city, Boutique n°53B situé à la route de Borj Touil, Kaalet Landalous, 2022 Ariana, inscrit au RNE comme succursale, sous l'identifiant unique 0949408R, à la société LUXOLOR RETAIL, Sarl au capital de 20.000 dinars, représentée par son gérant, ayant son siège social au 95 rue de la république 2033, Mégrine, Ben Arous immatriculée au RNE sous l'identifiant unique 1504546P.

Les oppositions seront reçues entre les mains de la société LUXOLOR RETAIL, Sarl, dans son siège précité et ceci à partir de la vente, et jusqu'à l'expiration d'un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Essahafa en date 1 février 2020.

2020400272FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 16/01/2020 enregistré à la recette des finances Raoued le 30/01/2020 quittance n°M010687 enregistrement n°20200413 Monsieur KOSONTINI HAMDI a vendu à Madame Ben Ameur Marwa la totalité du fonds de commerce qui consiste en un restaurant de Fast-Food sis au avenue Fethi Zouhir n°75 Ariana ou les oppositions sur le prix pourront être admises dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk et le Quotidien du 02/02/2020.

2020400273FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 29/8/2019, enregistré à la recette des finances El Menzah 9 en date du 30/8/2019 sous le numéro 19203146 quittance 77921, la société l'Esthétical, société à responsabilité limitée ayant pour identifiant national unique 774138V et dont le siège social est sis à l'Immeuble l'Esthétical Centre Makni et Centre X, Avenue Tahar Ben Ammar El Menzah 9, a vendu à la société Multi-Space Management, société à responsabilité limitée ayant pour identifiant national unique 1063377L et dont le siège social est sis à l'Immeuble l'Esthétical, Avenue Tahar Ben Ammar El Menzah 9 Tunis, la totalité du fonds de commerce exploité pour l'exercice du commerce de parfumerie cosmétique, coiffure et les soins esthétiques au local situé à l'Immeuble l'Esthétical sur la place du Centre Makni et Centre X, Avenue Tahar Ben Ammar El Menzah 9 Tunis.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de la société acquéreuse à son siège dont l'adresse est ci-dessus indiquée.

Le présent avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Echourouk parus le 5 février 2020.

2020400315FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Imen Khadher et enregistré à la recette des finances El Menzah 6 le 29/01/2020 sous le n°20200633 quittance n°M011934, Ali Mokdad vend à Safa Fajjari la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité du lavage à sec, immatriculée au registre de commerce du tribunal de première instance de l'Ariana sous le n°0340772011, sis au n°19 bis rue Ammar Ben Yasser, El Menzah 6 avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toutes les oppositions seront reçues entre les mains du rédacteur de l'acte au 151 avenue de la Liberté Tunis dans un délai de 20j à partir de cette parution au JORT.

Publication parue au quotidien Le Temps du 5/02/2020.

2020400324FCCC2

Acte supplétif

En vertu d'un acte S.S.P en date du 21 et 22 Janv 2015 enregistré à la recette des finances Bab Souika sous n°15900657, le vendeur Med Moncef Ben Mbarek CIN 00103943 commerçant (0430927J) et l'acheteur Mahbouba Bent Belgacem Erraach CIN 00066284 ont déclaré que le fonds de commerce objet du contrat de vente conclu le 12/12/2013 enregistré le 11/4/2014 sous n°14200783, publié au jort le 24/6/2014 se situe à 29 bis rue Lagha Hafsia Tunis.

2020400332FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En gérance Libre

Suivant acte sous seing, privé en date du 20/01/2020, enregistré à la recette des finances de Hammem Chatt le 28/01/2020 sous le numéro 20300124 quittance numéro M003085, avec lequel Mr Ali Hamzaoui a loué en gérance libre à Mr Wassil Ben Aissa la totalité du fonds de commerce

destiné comme Boulangerie sis à 55 avenue de La République Hammam Chatt avec tous ses éléments corporels et incorporels. Lequel avis a été publié dans le quotidien Essahafa du 6/02/2020 page 18.

2020T00179FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances el Jazira le 22 mars 2018 sous le n°18300811 Quittance M018922 Mr Ahmed Ben Monji Errachah CIN 06967443 a loué la totalité du fonds de commerce 48 Souk Louzar Tunis à Mr Mohamed Gharsallah CIN 05182857 à partir du 1/4/2018 aux 31/3/2019 Renouvelable.

Cet avis a été publié au journal «Essahafa» du 6/02/2020.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de sa parution au JORT.

2020T00180FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Midoun en date du 19/9/2016 quittance numéro M041637 sous numéro 16302389 la Société Hôtel Djerba Golf matricule fiscal n°024833PAM000 a loué tout le fonds de commerce avec tous ses éléments matériaux et moraux sis à la rue Ali Belhaoune Midoun Djerba à monsieur Walid Ben Ali Ourir carte d'identité nationale n°09123703 dont l'activité industrie et vente pâtisserie.

Acceptation des objections au plus tard vingt jours à compter de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au journal Alchourouk en date du 4/02/2019.

2020X00239FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Midoun en date du 02/01/2020 quittance numéro M000301 sous numéro 2030021 Monsieur Tarek Ben Abdelmajid Haj Kacem carte d'identité nationale n°05733044 a loué tout le fonds de commerce avec tous ses éléments matériaux et moraux sis à Mahboubine Midoun Djerba a monsieur Mohamed Maandouch carte d'identité nationale n°05743314 dont l'activité café catégorie 1.

Acceptation des objections au plus tard vingt jours à compter de la date de la publication au journal officiel de la république tunisienne, cette annonce a été publiée au journal Alchourouk en date du 5/02/2019.

2020X00240FCCC3

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé du 19 janvier 2019, enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche le 28 Janvier 2019 n° de quittance M006227 n° d'enregistrement 19300323 Mer Chaaban Ben Yahya Arouay, a donné en gérance Libre à Mr Amor El Hosni Hosni la totalité du fonds de commerce lui appartenant exploité dans le local situé au rez-de-chaussée sis à l'immeuble n°21, Rue de Koweït 1002 Tunis pour une durée d'une année commençant le 18 Janvier 2019 et finissant le 31 décembre 2019 et ce pour être exploité comme Café; la présente publication est parue aux journaux (Alchourouk) et (Le Quotidien) du 21 février 2019.

2020400327FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date de 02/01/2020 enregistré à la recette des finances Rue de Sahal le 10/01/2020 quittance n°M002880 enregistrement n°20300065.

Mr. Jamalleddine Ben Mbarek Ben Taieb Aissaoui a loué un fonds de commerce d'une boulangerie, sise à Route 15 octobre 1961 n°39 Lacagnia avec une procuration signée par ses frères à Mr. Youssef Ben Abdesselem Ben Belgacem Ben Mabrouk.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 12 février 2020.

2020400337FCCC3

Contrat de location - Gérance

Par acte sous seing privé en date du 30/12/2019 enregistré recette des finances d'El Menzah VI, le 13/01/2020 Q 4651, E 20300265, Monsieur Naoufel Ben Hassen Jerbi, titulaire de la CIN n°08301411 (RC : A0346052005) (MF : 925428 S) demeurant au 10 Rue 62104 El Omrane supérieur Tunis, a donné en location - gérance à Madame Nouha Bent Adel Rekik épouse Kamoun, (MF : 1555149L) demeurant à l'Avenue Bourguiba, Rue Ibn El Haythem n° 28, El Ain Sfax, le fonds de commerce exploité au local n°2 de l'immeuble Enasr Center sis à l'Avenue Hédi Nouira, Cité Enasr 2 Ariana, avec tous les éléments incorporels (clientèle et achalandage) et à l'exclusion des éléments corporels, pour une durée de Quinze (15) ans commençant le 1er Janvier 2020. Les oppositions seront reçues dans les vingt jours suivant la publication du présent avis au J.O.R.T dans le domicile élu à l'étude Maître Naoufel Ben Cheikh Larbi, sise au 17, Avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis. Cet avis a été publié aux journaux "Le Quotidien" et "Echourouk" du 30/01/2020.

2020400338FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Nawaras pour l'expression physique

Adresse : Rue du Cheikh Omar Al-Adasy Al-Zahra Ben Arous

Objectifs :

- Contribuer à la sensibilisation à l'art de l'expression physique

- Aider les personnes ayant des besoins spéciaux financièrement et moralement.

Président : Sonia Tounsi

Secrétaire général : Fouad Waddeni

Trésorier : Ines Mhadheb.

2020T00168APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'Association : «Houmetna pour le développement général»

Adresse : Cité El Hafsia - Borj El Amri - 1142 (chez Hassen Tayari)

Objectifs : - Contribuer à la revitalisation de la vie culturelle et de la jeunesse, et à l'amélioration des services de santé et à la recherche de solutions pour ouvrir des perspectives d'emploi aux habitants du quartier

Président : Ismaiil Ferchichi

Trésorier : Hbib Fkiri

N° date de récépissé : RR207380462TN en date du 10/01/2020.

2020T00172APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne des éducateurs

Siège social : 10 rue de l'université la Manouba

L'objectif de l'association : Culturel, éducatif.

Objectifs :

- Développement du civisme chez les jeunes.

L'éducation sur la culture de la communication et du dialogue mutuel entre les jeunes

- Renforcer l'accompagnement et l'assistance pédagogique des éducateurs

- L'organisation des activités culturelles et éducatives au profit des éducateurs ainsi que leurs enfants

- Accorder des cadres de partenariats avec des organisations similaires nationales et internationales.

Les membres :

Président : Chiheb Yahmadi

Secrétaire général : Mohamed Adel Rachid

Trésorier : Hamza Kardous.

2020T00176APSF1

Constitution d'une association

Titre de l'association : Le Partenaire

Siège social de l'association : rue Jawher Essekili, Hammam Elghezaz 8025, Nabeul

Objectifs de l'association : Encadrer les citoyens et les inciter à exprimer leurs opinions et à participer dans la vie publique tout en renforçant les efforts de la société civile dans les domaines environnemental, culturel et en matière de la gouvernance locale. Les membres sont : Mr Ramez Bel Hadj Ali : Président de l'association/ Mme Radeh Bel Hadj Salah : Secrétaire générale / M Abdelfatteh Bel Hadj Salah : Trésorier.

2020T00178APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Ain, Ain Zaghouan

Siège social : 16 Rue des palmiers cité l'Avenir Ain Zaghouan.

Objectifs :

- Participer à la concrétisation et le développement des principes de la démocratie participative au niveau local, régional et nationale.

- Participer au renforcement des relations entre les citoyens et les différents pouvoirs administratifs locales et régionales.

- Soutenir les efforts de l'Etat déployé pour le développement local par des propositions aux fins d'améliorer la performance.

- Participer à la concrétisation de la transparence et de la gouvernance dans le travail municipale et régional en vertu de la législation et réglementation en vigueur.

Le président : Ibrahim Al-Dahmani

- Trésorière : Refka Ben Traki

- Secrétaire général : Nessrine Ben Abdeljaoued.

Membres :

Najoua Dahmani, Makrem Trabelsi, Jihen Dahmani, Asma Ben Abdeljaoued, Rahma Dahmani, Mahmoud Mathlouthi, Hajer Dahmani, Said Jaidi, Youssef Mathlouthi, Houssem Eddine Boughdir, Nidhal Mathlouthi.

2020R00235APSF1

Constitution du syndicat des copropriétaires de "Immeuble GAHBICHE"

A Sousse

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale élective en date du 25/01/2020 déposé à la municipalité de Sousse le 3/02/2020, il a été constitué le syndicat des copropriétaires de «l'immeuble GAHBICHE» sis boulevard Perle du Sahel Khzema - est Sousse, et il a été élu Monsieur :

- Nabil Gahbiche, Syndic

- Rached Gahbiche, Trésorier

- Thouraya Gahbiche membre, pour une durée de 3 années à partir de sa date.

2020S00136APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : les rêves des Poétes de Nefzawa Kebili

Président de l'association : Al Hashemi Al Jamal

Adresse : Maison de culture Ibn Elhaytham Kebili

Objectifs : réalisation les aspirations des péottes.

Procès-verbal d'inscriptions numéro 11865 du 13/12/2019.

2020X00214APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association de Festival de Sidi Bouzid

Objet : Organisation de Festival du Sidi Bouzid

Siège social : Rue Gaarat Hadid Sidi Bouzid 9100

Comite :

- Président : Belgacem Ben Mhadhab Neji

- Secrétaire générale : Nouri Ben Alhaj Mohamed.

2020X00233APSF1

Création Syndic des propriétaires Immeuble L'affrane City 4

Cité à la Route de l'Affrane Km 4

Selon P.V. du syndic des propriétaires de l'immeuble L'Affrane City, 4, Cité à la Route de l'Affrane Km 4 au 17 novembre 2018 et enregistré à la recette des finances sous le n°025064, il a été décidé la nomination de : Mr Aref Ayedi : Président. Mr Mohamed Mezghanni : Trésorier. Mme Mariem Ghattassi : secrétaire. Houssem Yousfi, Anis Jerbi et Anouar Zghal : membre.

2020X00234APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Amicale des cadres moyens de TIFERT

Objet : Amicale

Lieu : Z.I Skhira TIFERT 3050 Sfax

Objectif : Culturel, social

Qualification et noms des fondateurs :

1- Président de l'amicale : Ben Mahmoud Walid

2- Secrétaire général : Hadj Kacem Oussama

3- Trésorier : Adalet Yamen

4- Membre : Rouehi Hafedh.

Le procès-verbal de constat n°7182 du 3-9-2019.

2020X00245APSF1

Syndicat des copropriétaires

COMPLEXE EL FOIEZ

Route de Gremda Km 6.5 - Sfax

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive tenue le 12 janvier 2020 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 30 janvier 2020 (enregistrement n°20800214 ; Quittance n° M009825) l'assemblée générale a décidé de : Constituer un Syndicat dénommé «Syndicat des copropriétaires COMPLEXE EL FOIEZ», avec désignation des membres de syndicat :

Mr Mohamed Kallel : Président

Mr Hamadi Kallel : Vice Président

Mr Bilel Chtourou : Secrétaire général

Mr Akram Mnif : Trésorier

Mme Rayda Jarraya : Membre

Mme Fatma Miladi : Membre

Mr Chawki Jerbi : Membre

Mr Farouk Kallel : Membre

Mr Mohamed Nsir : Membre.

2020X00246APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Data Science North Africa & Arabia (D.S.N.A.A.)

Siège social : Imm. ICC Escalier D 4ème étage Centre Urbain Nord Tunis

Objectif : Développement de l'intelligence artificielle et les sciences des données dans les pays nord-africains et arabes.

Les membres :

- Président : Karim Beguir.

- Secrétaire général : Kais Mejri

- Trésorière : Yosra Miladi.

2020400263APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude Messai Imed

Avocat

04 Rue Okbaa Ibn Nafaa Béja

Poursuivant : Mustapha Ben Hthili Mahjoub demeure à rue Imem Ghazali Msaken Sousse.

Partie licitée : Jamel Ben Hthili Mahjoub demeure à cité Ibn Khaldoun Rue Gabès Msaken Sousse étude Avocat Mona Ben Khalfallah place 14 Janvier immeuble Aziz Beya Msaken.

Immeuble mis en vente : la totalité des parties de Jamel Mahjoub qui consiste 7.07.25 H du titre foncier "Sidi Elbahi" n°4992 Béja qui existe à Gsar Medjez El Bab Béja.

Mise à prix : cinq cent trente quatre mille sept cent cinquante dinars 0 millimes (534.750.000).

Date de la vente : la vente aura lieu le jeudi 5/3/2020 à 9h du matin par devant le tribunal de 1ère instance de Béja.

Remarque : l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voit d'avocat, après soit consignation du tiers de prix initial soit par chèque certifié, soit par caution bancaire irrévocable.

2020T00164VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Dalenda Aouem Sahnoun

Avocate près la cours de cassation

01, bis rue de Luxembourg Tunis

MF : 513984/C/P/000

71 336 367

Le poursuivant : La SOCIETE FINANCIERE DE RECOUVREMENT DES CREANCES (SOFINREC) poursuite et d'élégance de son représentant légal demeurant à

immeuble Atrium bureau n°14 rue îles Rodos les Jardins du Lac 1053 Lac 2 Tunis son registre de commerce n°B120262001.

Avocat poursuivant : Maître Dalenda Aouem Sahnoun Avocate demeurant au 1 bis rue de Luxembourg Tunis MF 513984/C/P/000.

Le débiteur principal : La société de mise en valeur & de développement agricole Ain Babbouche demeurant au avenue 7 novembre 1987 Zaghouan.

La partie saisie :

3. Mr Ali Mlika demeurant au 4 rue de Haffouz Zaghouan titulaire de la CIN n°0831134 Mr Abdelhamid Mlika demeurant au 4 rue de Haffouz Zaghouan titulaire de la CIN n°0645509.

4. Les Héritiers de Mr Habib Mlika sont :

- Mme Asia Boujomai demeurant au 4 rue de Haffouz Zaghouan titulaire de la CIN n°4351707

- Mr Mohamed Mlika demeurant au 4 rue de Haffouz Zaghouan titulaire de la CIN n° 4351707.

Mme Mounira Mlika demeurant au 4 rue de Haffouz Zaghouan titulaire de la CIN n°4351707

Objet de la vente : les parts indivises représentent 46ha 18ares 13ca objet du titre foncier n°62 Zaghouan dénommée "Ain Safsaf sis à Zaghouan d'une superficie globale de 834.53.20 m² représentant un terrain agricole.

Mise à prix : Trois cent quatre vingt sept mille neuf cent vingt deux dinars 920 millimes (387.922dt920) après rabaissement de 10% du prix initiale.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 16 mars 2020 à 9 heures du matin devant la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Zaghouan.

Visite des lieux : La visite des lieux peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif.

Consultation du cahier des charges : Peut se faire au greffe du tribunal de 1ère instance de Zaghouan et au cabinet de l'avocate poursuivante.

N.B : Nul ne peut participer à l'adjudication qu après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2020T00173VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Dalenda Aouem Sahnoun

Avocate près la cours de cassation

01, bis rue de Luxembourg Tunis

71 336 367

MF : 513984/C/P/000

Le poursuivant : L'ARAB TUNSIEN BANK (ATB) poursuite et d'élégance de son représentant légal demeurant au siège social de l'ADR 5 rue Talleyrand 1002 Tunis, son registre de commerce n°B167001997.

Avocat poursuivant : Maître Dalenda Aouem Sahnoun Avocate demeurant au 1 bis rue de Luxembourg Tunis.

Le débiteur principal : Société de Commerce Général «NAIMI TRADING» demeurant au avenue Farhat Hached Carthage - route Medjez, el bab km 5 Zahrouni RC : B012372008 MF : 1043845J/P/M/000.

La partie saisie : Mr Mohamed Naimi titulaire de la CIN n°02139498 demeurant au 1 rue Farhat Hached Carthage - 1 rue 13 Août 1956 Salambo Tunis - route Medjez el Bab km 5 Zahrouni.

Objet de la vente : le terrain objet du titre foncier n°583562 Nabeul dénommé «HELIA III» sis à Chrifat Sliman Nabeul, d'une superficie globale de 1330 m².

Mise à prix : Trente sept mille deux cent quarante Dinars (37.240dt000).

Date et lieux de l'adjudication : Lundi 9 mars 2020 à 9 heures du matin devant la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Grombalia sis à Grombalia.

Visite des lieux : La visite des lieux peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif de 1ère instance.

Consultation du cahier des charges : Peut se faire au greffe du tribunal de Grombalia et au cabinet de l'avocate poursuivante.

N.B : Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir obtenu l'autorisation de Mr le gouverneur de Nabeul car les parts indivises se trouvent dans une zone d'intervention de l'Agence Foncière Agricole et ce conformément à l'article 2 bis de la loi n°29 de l'année 2000 daté du 6/3/2000, et avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2020T00174VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40% de la mise à prix

La partie poursuivante : Habib Ben Salah Ben Hadj-Hassen Bouhlel, domicile élu étude maître Guedri Mounir.

Contre : Ridha Ben Salah Ben Hadj Hassen Bouhlel, Samira Bent Salah Ben Hadj Hassen Bouhlel, Mustapha Ben Salah Ben Hadj Hassen Bouhlel et Abdelhafidh Ben Salah Ben Hadj Hassen Bouhlel. Domiciliés rue Midoun n°22 Radés - Melyane - Radés - Ben Arous

Avocat poursuivant : Maître Guedri Mounir avocat à la cour angle Avenue de l'environnement et rue Beyrouth 2ème étage (2034) Ez-Zahra.

immeuble objet de la vente : la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°26608 Ben Arous se situe à l'angle de la rue Imam El-Ghazali et rue Ibn Aljazzar - Hammam-Lif, équipé en eau potable et électricité, limité au nord par la rue Ibn Aljazzar et au sud par une propriété d'un voisin et par la partie ouest rue Imam El-Ghazali, en Est une propriété d'un voisin, sa superficie totale est de 491 m², contenant une maison composée de plusieurs parties : la première partie au rez-de-chaussée composée de quatre pièces, un couloir, une cuisine, une salle d'eau, la deuxième partie

est composée d'un appartement au fond du jardin composé de deux chambres communicantes avec un couloir et une cuisine et une salle d'eau, la troisième partie est composée d'un local commercial loué , et la quatrième partie est composée d'un local commercial loué, le premier étage se compose d'un escalier , quatre chambres, une cuisine, un salon.

Mise à prix 340.680,000 dinars, en plus des frais fixés à 3. 314,962 dinars.

Date et lieu de la vente : Jeudi le 12/3/2020 devant la chambre de ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous à partir du 9h du matin.

La participation n'est possible que par intermédiaire d'avocat et qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

Observation : pour plus de renseignement, consulter le bureau d'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe de tribunal de 1ère instance de Ben Arous.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

2020R00229VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la Société Tunisienne de Banque en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie Mongia Bent Hassen Bouabbena demeurant Rue Mohamed Zakama Moknine titulaire de la CIN n°04029275.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n° 35736 Monastir d'une superficie de 360 m² dénommé "ESSAADA" sis à Moknine.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 522 720 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 4/3/2020 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2020S00149VEPA1

Vente aux enchères publiques d'immeuble immatriculé

Poursuivant : Salem Ben Hassen Sfar, retraité, demeurant à 54 Rue Hadj Said - Ezzahra - Mahdia Ali Ben Hassine Fekih Slimène, demeurant à 36 Cité Essalem- Ezzahra - Mahdia dont le lieu de contact au bureau du maître Foued Cheikh Zaouali avocat à la cour de cassation, sis Avenue 02 Mars 1934 Mahdia, (MF : 1061634) Contre la partie saisie : Mohsen Ben Mohamed Boubaker, demeurant à El Louata - Karkar - Boumerdess - Mahdia.

Avocat poursuivant : Le maître Foued Cheikh Zaouali avocat à la cour de cassation, sis Avenue 02 Mars 1934 Mahdia.

Immeuble à vendre : La totalité des parts dans l'indivision de l'immeuble objet du titre foncier 47955 Mahdia, dénommé «Fatma» et qui consiste 02 parts de la totalité de l'immeuble divisé en 8 parts dont la superficie 25231 m² et appartenant à Mr Mohsen Ben Mohamed Ben Ahmed Boubaker et Mr Maatallah Ben Mohamed Boubaker et Mme Zohra Ben Mohamed Boubaker et Mme Mtira Bent Mohamed Boubaker et Mme Massaaouda Ben Mohamed Boubaker et Mme Aicha Ben Mohamed Boubaker objet d'immatriculation en date du 23/6/2016 déposé à Mahdia Vol : 3 n°1168 et qui consiste en un terrain agricole sis à Kerker délégation de Boumerdess, limité par le GP1, du coté Est et Ouest par un terrain agricole, du coté Nord : un cours d'agriculture et un terrain agricole (lot n°61-62-64) selon plan d'immatriculation, en face un terrain agricole appartenant à Mr Salah et Bouraoui Gharbi et Mohamed Hédi Gharbi et parcelle n°55-54 qui consiste à peu près de 100 arbres d'olives (arbre et arbuste) et un puit et maisons : Maison appartenant à Mohsen Ben Mohamed Boubaker (ancienne maison en brique et sa dalle en demi dalle) superficie 32m² environ, le reste appartenant à son frère et le fils de son frère, et une maison jumelée appartenant à Mr Mohsen, construite par son fils et selon autorisation de son oncle Maatallah, ainsi qu'une maison en cour de construction, le tout son équipé d'électricité, eau potable.

Mise à prix : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°47955 Mahdia terrain et construction est estimée à 650.000,000 dinars, ainsi que la mise à prix des parts de la partie saisie et mise en vente évaluer à 162.500,000 Dinars selon expertise faite par Fathi Najjar en date du 5/02/2019 sur ordonnance sur requête n°7082/2018 rendue par le président du tribunal de 1ère instance de Mahdia le 5/12/2018.

Date et lieu de la vente : Le lundi 9/3/2020 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Mahdia à partir de 9H, tout participant à la vente doit par l'intermédiaire d'un avocat exerçant et non stagiaire et doit consigner le 1/3 de la mise à prix à la trésorerie générale ou présentant un chèque certifié comportant cette valeur.

Visite de l'immeuble :

La visite du local concerné s'effectue tous les jours.

2020S00151VEPA1

Vente aux enchères publiques

(Sur folle enchère)

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble de l'Océan Bleu,

Cinquième étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble indiqué ci-dessous au dernier enchérisseur à la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax II et ce, le mercredi dix huit mars deux mille vingt (18/3/2020) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Créancier saisissant : Fettah Gargouri sa profession commerçant son domicile légal élu à l'étude de son avocat Maître Slim Bouassida sis Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage - Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida, avocat à la cour de cassation, ayant son V étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax. Son matricule fiscal n° 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Mohamed Krichen, sa profession en activité, titulaire de la carte d'identité nationale n°01278848 demeurant Route de Menzel Chaker Km 6 Sfax.

L'adjudicataire du folle enchérisseur : Abderrahmen Ben Diab; n° carte d'identité nationale inconnu ; demeurant Route de Saltnia Km 6 Zanket Ellajmi Sfax. Ainsi qu'à l'étude de son avocat Maître Ayadi Mohamed sise à la rue Bach Hamba Sfax Ville.

Immeuble à vendre : L'ensemble de la moitié à l'indivis appartenant au saisi de l'immeuble sis Route de Menzel Chaker Km 6 Rue Irriadh Sfax qui se compose d'une parcelle de terrain couvrant une superficie de 420 m² sur laquelle une villa a été édifiée, limitée au Sud par la Rue Erriadh d'où son passage à l'Est et au Nord par les héritiers de Sadok Krichen et à l'Ouest par Abderrazak Krichen, la superficie couverte de la villa est de 159 m et qui se compose d'une véranda Sud Est puis un hall (un petit salon) une salle de réception (un grand salon) une chambre Ouest puis un couloir comportant une autre chambre et une salle de bain dont les murs sont revêtus par des carreaux de faïence, une salle d'eau indépendante puis une cuisine ouvrant à l'Est, une petite véranda de côté Sud Ouest, l'ensemble de l'immeuble est équipé par l'électricité et l'eau potable, son sol est carrelé. L'immeuble est clôturé des deux côtés Sud et Ouest. Tandis que et les autres côtés ne sont pas clôturés, la villa est entourée des quatre côtés par un jardin.

Le montant de l'adjudication au profit du folle enchérisseur : fixé au montant de Soixante et un milles six cents soixante dinars (61.660D,000), lui ajouté le montant de deux mille six cents quatre vingt dix sept dinars neuf cent soixante millimes selon jugement d'adjudication n°1211 rendu par le tribunal de 1ère instance Sfax2 en date 29/5/2019.

Mise à prix : La mise à prix a été fixée pour l'ensemble de la moitié à l'indivis appartenant au saisi de la propriété sus-indiquée est à trente trois milles dinars (33.000.000) en sus des frais de l'adjudication qui seront évalués par le tribunal.

Visite de l'immeuble : Est possible durant tous les jours de la semaine au cours de l'horaire administratif.

N.B. : Pour prendre connaissance du cahier des charges contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax II ou l'étude de Maître Slim Bouassida avocat à la cour de cassation sis Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax. Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après la consignation du tiers de la mise à prix.

2020X00160VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante : L'Union internationale de banques, société anonyme, RC n°B61511996, représentée par son représentant légal qui a élu domicile chez Arab Debt Recovery sise à 5 rue Talleyrand 8ème étage 1002 Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961F/A/P/000.

Partie saisie : Kamel Ben Mohamed Ben Yahmed, pharmacien, titulaire de CIN n°03254813 domicilié à 197 bis rue Mohamed Ali Gabès.

Propriété à vendre : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°5071 Gabès dénommé «Rim» situé à Motrech, délégation Gabès Est, gouvernorat de Gabès, d'une superficie de 381 m² au bord et coin de 2 rues projetés, constitué d'un terrain comprenant une villa neuve avec 1er étage. L'étage inférieur est composé d'un garage, une salle d'eau, un réservoir d'eau, le villa comprend 2 salles de séjour, 2 chambres, salle à manger, cuisine, salle de bain, des escaliers avec un cercle qui l'entoure vêtu en carreaux de carrelages. Le 1er étage supérieur comprend 5 chambres, un hall, un balcon et 2 salles de bains, le sol est vêtu de carreaux de carrelages marbrés ainsi que les escaliers, les fenêtres et portes en bois supérieur de l'intérieur et en fer de l'extérieur, le carrelage est d'une qualité supérieure. Le toit comprend une chambre à laver et une chambre pour les escaliers, son sol est vêtu en carreaux de carrelages marbrés. L'immeuble est limité du Nord par la propriété de Mohamed Ben Ali, du Sud et Est la voie publique et de l'Ouest par un terrain appartenant à Mabrouk Ghribi.

Mise à prix : fixée à quatre cent vingt sept mille et deux cent quatre vingt dinars (427.280.000D) en plus des frais et honoraires fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente : La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Gabès sis à rue Farhat Hached Gabès, le lundi seize mars deux mille vingt 16/3/2020 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble : Le constat et la visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Gabès.

2020X00226VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Société Imprimerie Principale, représenté par son représentant légal, société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce sous le numéro B1121001996, dont le siège social est à la rue des métaux zone industrielle Ben Arous.

La partie saisie : Monji Ben Ali Bejjar, titulaire de la CIN n°00008233, président du conseil d'administration de la société Al-khoutaf, demeurant à la route Taniour rue Habib Thameur Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Ahmed Ennouri, avocat, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax. (MF : 1049238Q).

Désignation de l'immeuble saisi, telle qu'elle figure dans le cahier des charges :

La totalité de l'immeuble nommé «Angel 21» objet du litre foncier n°43981 Sfax, sise à 4 km de Sfax au bord de la route Khnafes qui amené à Boumajed (route Sokra km 4 Sfax), suivant le plan élaboré par l'office de topographie et du cadastre lui concernant on constate qu'il est constitué par 3 lots d'une superficie de 3 Hectares 46 ares, 20 centiares. Cet immeuble constitue tout un lot du terrain vide ou il y a un puits et un bassin, il est délimité au nord par une rue, à l'est par l'oued, au sud par route Soukra, et à l'ouest par des voisins.

Mise à prix : Deux millions et soixante dix sept milles et deux cent dinars (2 077.200.000DT), outre les dépenses annoncées le jour de l'enchère.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2, le onze mai deux milles vingt (11/3/2020) à partir de 9Hdu matin et suivant.

Participation aux enchères, visite et constat de l'immeuble : Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation du gouverneur.

La visite et le constat de l'immeuble se fait tous les jours. La consultation du cahier des charges se fait à l'horaire du travail administrative à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Ennouri, avocat, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 ou il est déposé le cahier des charges.

2020X00237VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Fouzi Miladi, titulaire de la CIN n°01295844, gérant, demeurant à route Tanouir, km 8 résidence «El Hana» Sfax.

La partie saisie : Omar Merdasi, titulaire de la CIN n°08779121, demeurant à la route Mahdia km 4 City Amel n°11 Hafara Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Ahmed Ennouri, avocat, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax. (MF : 1049238Q).

Désignation de l'immeuble saisi, telle qu'elle figure dans le cahier des charges : La totalité du 1/4 à l'indivision de l'immeuble sise à la route Mahdia km 26.5 Drae Ben Zied Sfax, exactement sur la rue à gauche direction de Jbeniana. Cet immeuble consiste on un lot de terrain agricole implanté de quelque amandiers, elle est non clôturé sauf à un coin de son coté sud-ouest ou il existe une tabier de figue. Cet lot de forme rectangulaire d'une superficie 5791.5 m² environ, les dimension de son cote nord 57 m, est 99m, sud 60m et ouest 99m, limité au nord par route Mahdia, à l'est par Akri Wahida, au sud par Akri Whida et Makloufi Dhieb chacun de coté, et de l'ouest par Saida Ben Wahida.

Mise à prix : Soixante cinq milles et deux cent cinquante dinars (65.250.000DT), outre les dépenses annoncées le jour de l'enchère.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax, le neuf mars deux milles vingt (9/3/2020) à partir de 9H du matin et suivant.

Participation aux enchères, visite et constat de l'immeuble : Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation du gouverneur. La visite et le constat de l'immeuble se fait tous les jours. La consultation du cahier des charges se fait à l'horaire du travail administrative à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Ennouri, avocat, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax ou il est déposé le cahier des charges.

2020X00238VEPA1

Vente aux enchères publiques

d'un immeuble sis à Djerba objet du titre foncier n°41094 Médenine

Etude de Maître Mohamed Mars

Avocat auprès de la cour de cassation

47, Avenue Habib Bourguiba, Médenine

Tél. : 75.643.113

1) Créancier saisissant : BH BANK (Banque de l'Habitat auparavant), en la personne de son représentant légal, société anonyme, matricule fiscal : 0024558/W, ayant son siège social au 18 Avenue Mohamed V, Tunis, domicile élu : Bureau de son avocat Maître Mohamed Mars, Avocat auprès de la cour de cassation, 47 Avenue Habib Bourguiba, Médenine

- en sa qualité de créancier hypothécaire

2) Partie saisie : Noureddine Ben Mahmoud Ben Zekri, ouvrier à l'étranger, demeurant à Cédouikèche, Djerba, titulaire de la carte d'identité nationale n°05014055 délivrée le 02/12/2003,

- en sa qualité de débiteur hypothéqué

Immeuble saisi : L'immeuble, objet de la saisie, consiste en le titre foncier n°41094 Médenine, dénommé "Menzel N°A001", sis dans la Délégation de Djerba, Houmt Souk, Gouvernorat de Médenine, consistant en un appartement, ouvrant sur le sud, de l'immeuble sis dans l'espace Marina, au Port de Houmt Souk, Djerba, Délégation de Houmt Souk, Djerba, Gouvernorat de Médenine, s'étendant est-ouest sur une longueur de 9,61m et une largeur de 7,60m sud-nord, sans l'épaisseur de ses murs sud et nord communs, d'une superficie totale couverte de 73,00m², comprenant un salon ouvrant vers le sud sur un corridor couvert et commun devant lui son entrée principale et unique, une chambre à coucher, une cuisine, une salle de bain, deux balcons donnant vers l'est, l'un appartient au salon et l'autre à la chambre à coucher. Cet appartement est bâti en briques et ciment ordinaire, son toit est en dalle, son sol est couvert de carrelage de premier choix, les murs de ses aisances sont couverts de céramique de premier choix également, ses portes sont en aluminium et vitre, équipé de courant électrique et d'eau courante, il est en bon état comme ses limitrophes au nord et à l'ouest.

La mise à prix de l'immeuble saisi, objet du titre foncier n°41094 Médenine, est fixée à cent soixante huit mille six cent trente dinars (168.630,000 D), le tout après comme matérialisé par l'expert Monsieur Brahim Hamrouni, expert désigné par ordonnance sur requête rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Médenine, du 29/4/2019, sous le n°14871, outre les frais de poursuite qui seront annoncés le jour de l'audience.

Le tribunal et l'audience d'adjudication : L'adjudication de l'ensemble de l'immeuble saisi aura lieu le lundi neuf mars deux mille vingt (9/3/2020) devant la chambre des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Médenine, à partir de 9h et suivantes.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours aux heures de travail.

Pour pouvoir participer à l'adjudication, on doit consigner le tiers de la mise à prix.

Pour les étrangers, on doit obtenir au préalable l'autorisation de Monsieur le Gouverneur de la région.

2020X00251VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank «TSB» (Ex. Stusid Bank) (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi Karray Tunis.

Partie saisie : Société Picadilly, société à responsabilité limitée matricule fiscal 1158551E demeurant Avenue de la Liberté, complexe Zaitouna, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description des immeubles à vendre : Immeuble objet du T.F 168762 Tunis dénommé «Zaitouna 15» d'une superficie de 37 m² sis à Tunis angle Avenue de la Liberté et rue de Cologne consistant en un local commercial exploité par la partie saisie en salon de thé Piccadilly.

Immeuble objet du T.F 168736 Tunis dénommé «Zaitouna 16» d'une superficie de 79 m² sis à Tunis angle Avenue de la Liberté et rue de Cologne consistant en un local commercial exploité par la partie saisie en salon de thé Piccadilly.

Mise à prix : Immeuble objet du T.F 168762 Tunis (138.232,000 D.T) Immeuble objet du T.F 168763 Tunis (295.144,000 DT) outre les frais de poursuite taxés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : mardi (10 Mars 2020) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Tunis à partir de 9h du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable ; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2020400266VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Nouha Khadraoui

28 Bab bnet Tunis

Tel : 71 571 548

Fax : 71 571 569

MF : 1126536/F/A/P/000

Partie saisissante : La société SABO SA en la personne de son représentant légal, élisant domicile au cabinet de son avocate Maître Nouha Khadraoui dont le cabinet est au 28 boulevard Beb Bnat 1er étage Tunis, MF : 26536/F/A/P/000.

Partie saisie : Abd El Karim Ben Abdallah Tunisien, gérant de société né le 20/8/1935 à Tunis en tant que caution solidaire de la société Mahbouba de briqueterie S.A, titulaire de la CIN n°00154918, élisant domicile au n°9 rue Mahmoud Bayrem Ettounsi Montfleury - Tunis.

Avocate poursuivante : Maître Nouha Khadraoui ; Avocate à la cour d'appel, cabinet sis au 28 boulevard Beb Bnat 1er étage Tunis.

Descriptif de l'immeuble : La totalité de l'immeuble à usage industriel situé à la rue 8601 à la zone industrielle à Charguia gouvernorat de Tunis, qui constitue d'un bâtiment avec un rez-de-chaussée et un premier étage et deuxième étage, une partie est destinée à usage d'administration pour une usine de confection, et une autre partie est utilisée entant qu'espace d'exposition et espace sanitaire.

Cet immeuble est installé sur trois titres fonciers :

1- Le premier titre foncier n°161014 Tunis est composé d'une parcelle n°1 sur une superficie de 1001 m².

2- Le deuxième titre foncier n°152268 Tunis est composé de la parcelle : N°201 d'une superficie totale de 3596 m², dont la superficie objet de la saisie est 1230 m².

3- Le troisième titre foncier n°49156 Ariana est composé de la parcelle n°74 d'une superficie totale de 3400 m² dont la superficie objet de la saisie est 313 m².

Le rez-de-chaussée est composé d'un espace d'accueil, d'une superficie de 1751 m² avec un escalier et un ascenseur qui amène au premier étage, avec un plancher en carrelage, les fenêtres et les portes sont en aluminium, équipe de l'eau et d'électricité.

Le premier étage est destiné entant qu'une salle d'exposition pour l'usine de confection, il existe un ascenseur pour marchandises et un espace sanitaire dans une superficie de 1751 m² avec un parquet en carrelage, les fenêtres et les portes sont en en aluminium, équipé de l'eau et d'électricité. Le deuxième étage est d'une superficie 1751 m² est composé de 5 bureaux administratifs, salle de réunion et un bureau principal avec une moquette au sol et sur les murs capitonnés et un espace sanitaire, un ascenseur pour les clientèles et un ascenseur pour les marchandises, les fenêtres et les portes sont en en aluminium, équipé de l'eau et d'électricité.

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de cinq millions sept cent quatre-vingt un et six cent dinars (5.781.600.000) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 10/3/2020 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Tunis (chambres des ventes immobilières) situé au palais de justice de Beb Bnat Tunis.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilière de Tunis ou au cabinet de l'avocate poursuivante. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2020400325VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Jugement déclaratif de faillite

Société PACKPLUS

R. C : B138242003

Siège social : Zone Industrielle Hammam Zriba 1152 Zaghouan

En vertu du jugement n°23 rendu par le tribunal de première instance de Zaghouan le 23 Janvier 2020 il a été déclaré en premier ressort, la faillite de la société «SOCIETE PACKPLUS» SA, avec tout ce qui en résulte juridiquement, la cessation du paiement de ses dettes à partir du 17/01/2014, la nomination de Mme Faida Kamoun, en qualité de juge commissaire et Mr Faouzi Ben Salem entant que syndic de la faillite, l'apposition des scellés et la publication de ce jugement conformément aux disposition de l'article 485 du code de commerce.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de la publication du présent avis, leurs dettes ordinaires, privilégiées ainsi que les garanties, au syndic de la faillite conformément aux articles 531 et suivants du code du commerce, soit directement à son bureau sis au 15 rue Ennozha Nabeul 8000 contre décharge, soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

2020R00234VEPA2

Appel d'offres pour la cession d'un hôtel

Société tunisienne et internationale de tourisme S.A

(Hôtel Sirocco Beach)

Siège social : La route de corniche Mahdia

M.F : 0034892 G

En vertu d'une décision rendue sous le n°611 en date du 3 février 2020 par

le juge commissaire du tribunal de première instance de Mahdia, Mr. Ismail Sbai, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble El Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, en sa qualité d'administrateur judiciaire, informe le public qu'il se propose de céder l'hôtel de ladite société par voie d'appel d'offres suivant un cahier des charges.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'hôtel après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 200 dinars.

Le dernier délai pour l'envoie des offres est fixé au 25 mars 2020.

Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892.070.

2020S00137VEPA2

Appel d'offres pour la vente d'un terrain nu

Sis à Ghar Tbiba Hiboun - Mahdia

En vertu d'une décision rendue sous le n°606 en date du 22 janvier 2020 par Mr. le juge commissaire du tribunal de première instance de Mahdia, Mr. Ismail Sbai, en sa qualité de syndic aussi bien de la société Entreprise Bâtiment Yassine S.A.R.L, M.F : 0899698 n, que de Mohamed Ben Mahmoud Chouk, informe le public qu'il se propose de céder par voie d'appel d'offres suivant un cahier des charges un terrain nu non immatriculé d'une superficie de 350 m² sis à Ghar Tbiba Hiboun - Mahdia.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre pourra visiter ledit terrain après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 100 dinars.

Le dernier délai pour l'envoie des offres est fixé à 09 mars 2020. Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53 892 070.

2020S00138VEPA2

Faillite

Société Assistance Engineering et Construction AEC S.A

Siège social : Rue de Turquie, Imm. Jaaem, Sabloul, Sousse 4054

M.F : 000/M/A/1133325 N

En vertu du jugement rendu par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse en date du 27 janvier 2020 affaire n°07, il a été déclaré :

- La faillite de la Société Assistance Engineering et Construction A.E.C. et la fixation de la date de la cessation des paiements à partir de 9 août 2016.

- La désignation de Mme. Amani Zitouni en qualité de juge commissaire et de Mr. Ismail Sbai en tant que Syndic.

Les créanciers doivent inscrire leurs créances auprès de syndic dont le siège est sis au cabinet n°10 immeuble El Baraka, avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, dans un délai de quinze jours à partir de ladite publication.

2020S00139VEPA2

Faillite

Société «LA TUNISIENNE DU PAPIER WARDA» - SARL

70 Rue Lamine Chebbi Khzama Sousse

RC : B148561996

MF : 455941 Y

Le tribunal de première instance de Sousse a prononcé à la date du 27/01/2020 un jugement de faillite de la société et la nomination de Mme Ameni Zitouni juge commissaire et Mr Naoufel Bouzgarrou syndic de faillite. Les créanciers sont appelés à inscrire leurs créances dans un délai de 30 jours de cette annonce à l'adresse suivante Naoufel Bouzgarrou 11 Avenue Tahar Sfar 4000 Sousse.

2020S00143VEPA2

Ministère de la justice

Tribunal de première instance de Monastir

Affaire n°321

En vertu des articles 467 et 466 du cpcc et à la décision du juge commu à la répartition des deniers prés du tribunal de première instance de Monastir en date du 16-12-2019 dans l'affaire n°321 prononçant l'ouverture de la procédure de distribution du montant consigné sur les créanciers selon leur propriétés et suite à la requête de distribution présentée par Maître Letaief Khamaies Avocat sis à la rue Hsouna Ayachi Sousse agissant aux droits de sa cliente Ben Fatma Maha Bent Moncef contre la société MLC sis Rue 3 Août Jemmal et après la consignation des deniers dans la caisse des dépôts et des consignes soit le montant de 6.642.400 dt et ce conformément au reçu de dépôt numéro M045272 du 19/4/2019 vu le certificat des dépôts numéro 22/2019 du 27/9/2019. Ainsi tous créanciers voulant participer à la distribution des deniers doit dans les 30 jours de la publication au jort doit produire à travers un avocat au greffe du tribunal de première instance de Monastir ces titres des créances si non il perdra son droit à la participation et ceci conformément au articles 466 et 467 du cpcc.

2020S00147VEPA2

Avis relatif à l'ordonnance de vente d'un immeuble appartenant à la société en faillite

Société Tunisienne de Confections Diverses «TIC»

Inscrite à l'Extrait du Registre National des Entreprises

Au matricule unique n°0045313J se rapportant au jugement de faillite n°6305

Rendu par le Tribunal de Première instance de Sfax en date du 18 Mai 2010

Jamel Hentati en sa qualité de syndic de faillite de la société «TIC» ayant son bureau avenue Taieb M'hiri résidence Riadh n°66 Mezzanine Sfax

Tel : 74.227.522 - 74.299.758

Teneur de l'ordonnance :

La chambre commerciale a rendu en date du 21 janvier 2020 dans l'affaire n°9565 sous la présidence de Madame Wiem Ayedi et où siégeaient les juges Madame Ibtissem Ben Ali et Monsieur Hatem Kharrat et les commerçants membres Messieurs Tahar Smaoui et Abderrazek Ben Arab en présence du représentant du Ministère Public Monsieur Hichem Ben Khaled assistés par la greffière Madame Basma Bouzid. (L'objet se rapporte à l'ordonnance de vente de l'immeuble appartenant à la Société en faillite société Tunisienne de Confection Diverses - TIC).

L'ordonnance suivante :

La chambre décide le renvoi de l'affaire à l'audience du 24 mars 2020 d'ordonner l'ouverture des délais de réception des offres d'acquisition de l'immeuble appartement à la société en faillite, de charger le syndic de la faillite Jamel Hentati afin de rédiger le cahier des charges qui mentionne particulièrement le jugement de faillite et sa date, la description de l'immeuble à vendre l'indication de sa superficie, ses limites ses contenus, les mentions portées au titre foncier, les charges qui grèvent l'immeuble, les contrats de location le cas échéant les conditions qui permettent le constat de l'immeuble et sa visite, les garanties qui doivent être présentées par les candidats des offres à titre de garantie de leurs offres (caution bancaire d'un montant de 50 milles dinars ou un chèque certifié pour le même montant). Le cahier des charges doit être rédigé dans un délai ne dépassant pas vingt jours à compter de la date de la présente ordonnance, elle doit être déposée au greffe du Tribunal et au siège de la société en faillite.

Le syndic de la faillite doit publier un avis d'ouverture des délais de réception des offres au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens dont l'un d'eux en langue arabe et sur le réseau d'Internet. Les offres d'acquisition reçues par le syndic de la faillite doivent être déposées par ce dernier au plus tard le 23 mars 2020 au Tribunal pour que ce dernier procède à leur examen en date du 24 Mars 2020.

Description de l'immeuble :

1- Lieu : L'immeuble est sis à la Cité El Khadra Sfax est précisément à la Rue subdivisionnaire du côté Sud de la Route de l'Aéroport km 8 à une distance d'environ 500 mètres de cette route. Il se trouve dans une zone à vocation d'habitation.

2- Les limites : L'immeuble est limité au Sud par Hichem Sellami à l'Est par la Rue de la Cité El Khadhra à l'ouest par un voisin et au Nord par Mabrouk Trabelsi.

3- Le contenu et les caractéristiques : L'immeuble objet des enchères se compose d'une parcelle de terrain de 4750 m² sur laquelle une usine de confection a été édifiée qui comporte un atelier un bloc administratif, un dépôt, et des équipements sanitaires, il comporte aussi des constructions annexes.

La visite de l'immeuble à vendre est possible durant tous les jours de la semaine à l'exception du Samedi et dimanche et ce au cours de l'honoraire de travail.

Pour d'amples renseignements contacter Monsieur Jamel Hentati en sa qualité de syndic de la faillite de la société TIC et ce à son bureau sis Avenue Taieb Mhiri Résidence Riadh n°66 Mezzanine Sfax.

Détermination du délai d'offres finales : les offres doivent être adressées sous plis fermés ne portant que les mentions ci-après «offre d'acquisition d'un immeuble à ne pas ouvrir» au bureau du syndic de la faillite sis Avenue Taieb Mhiri Résidence Riadh n°66 Mezanine Sfax, le dernier délai des offres finales a été fixé le 23 mars 2020 au Tribunal pour que ce dernier procède à leur examen en date du 24 Mars 2020 avec la déposition d'une caution bancaire d'un montant de 50 mille dinars ou un chèque certifié pour la même montant.

2020X00244VEPA2

Extrait de jugement pour la cession totale à un tiers de la société

«Manufacture Tunisienne d'Articles de Classement MTAC" le Progrès"»

RC : B 1136841997

MF : 0017848 E/A/M/000

La chambre commerciale du tribunal de première instance de Sfax a rendu en date du 4/02/2020 dans l'affaire 9504 sous la présidence de Madame Wiem Ayadi ses assesseurs Madame Ibtissem Ben Ali et Monsieur Hatem Kharrat et Messieurs les commerçants Tahar Smaoui et Abdelrazak Ben Arab en présence du représentant du parquet Monsieur Hichem Ben Khaled et l'aide greffier de l'audience Mme Basma Bouzid, le jugement suivant :

La chambre a décidé la résolution de plan de redressement de la société «Manufacture Tunisienne d'Articles de Classement le Progrès» société à responsabilité limitée inscrite au registre de commerce sous le n°B1136841997 par la poursuite de son activité objet du jugement n°271 en date du 22/11/2016 et la réouverture des procédures de règlement judicaire à son encontre afin de céder l'entreprise aux tiers et la désignation de l'expert Skander Mezghani commissaire d'exécution et le charger de rédiger le cahier de charge dans un délai ne dépassant 20 jours à partir de la date de la présente décision et de le déposer au greffe du tribunal et au siège de la société et de transmettre ou tribunal les offres d'achats qui lui parviennent dans un délai ne dépassant pas le 23 Mars 2020 afin d'en statuer en chambre de conseil en date du 24 mars 2020.

Le tribunal ordonne à sa diligence de publier cette décision au JORT et

dans deux journaux quotidiens dont l'un en langue arabe et la publier par l'Internet ou tout autre moyen qu'il voit et ce à la charge de la société débitrice dans un délai ne dépasse pas 20 jours à partir de la date de la présente décision , de transmettre une copie a la commission de suivi des entreprises économiques et l'inscription de l'extrait de ce jugement au registre national des entreprises.

2020X00252VEPA2

Avis de distribution

Le greffier de la chambre de distribution du tribunal de première instance de Tunis annonce qu'il sera procédé à la distribution de la somme de (480.000,000 Dinars) consignée à la caisse des dépôts et consignations de la trésorerie générale de Tunisie le 24/02/2014 suivant reçu n°R001478, à la requête de maître Mohamed Triki agissant pour le compte de la société Tunisienne de Recouvrement des Créances contre Naziha Bent Mohamed Chakroun et autres. Suite à cette requête une affaire de distribution a été enrôlée sous le n°2015.

Tout créancier éventuel, doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal concerné, dans le délai de trente jours à partir de la publication du présent avis. L'article 468 du code de procédure civile et commerciale dispose à cet effet ce qui suit :

"Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents".

2020400326VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNIPELLETS SA

Société anonyme

Au capital de 1.320.000 Dinars

Siège social : 51, Zone industrielle Zriba 4, Hammam Zriba Zaghouan

Identifiant Unique : 1308970G

Les actionnaires de la Société TUNIPELLETS SA, sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 02 mars 2020 à partir de 10H du matin, au siège social de la société sise, 51, Zone industrielle Zriba 4, Hammam Zriba Zaghouan, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital ;

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation;

- Décision de l'augmentation du capital

- Modifications corrélatives des statuts

- Pouvoirs pour les formalités légales d'enregistrement.

2020R00243SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNIPELLETS SA

Société anonyme

Au capital de 1.320.000 Dinars

Siège social : 51, Zone Industrielle Zriba 4, Hammam Zriba Zaghouan

Identifiant Unique : 1308970G

Les actionnaires de la Société TUNIPELLETS SA, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi le 4 mars 2020 à partir de 10 h du matin, au siège social de la société sise, 51, Zone industrielle Zriba 4, Hammam Zriba Zaghouan, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice clos au 31/12/2018

2/ Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2018 et approbation des états financiers au titre du même exercice ainsi que les conventions réglementées.

3/ Affectation des résultats

4/ Quitus aux administrateurs

5/ Fixation des jetons de présence

6/ Renouvellement des mandats des administrateurs

7/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

8/ Pouvoirs pour les formalités légales d'enregistrement.

2020R00244SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Royale Plast

S.A. au capital de 1050.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Tozeur

Identifiant Unique : 1544219Y

CNSS : 582723-44

Les actionnaires de la Société Royale Plast SA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 5 mars 2020 à 10h à la salle de réunion de la maison de jeune route d'El Hamma Tozeur à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du commissaire aux comptes.

Les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2020R00251SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DES EQUIPEMENTS

MARITIMES «SOICEM»

SA, au capital de 800 000 Dinars

Zl Madagascar rue Hédi Khefacha Sfax

MF : 8403B

Messieurs les actionnaires au capital de la SOCIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DES EQUIPEMENTS MARITIMES «SOICEM» sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire prévue pour le samedi 7 mars 2020 à partir de 10 heures au siège social de la société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'approbation de la tenue tardive de l'assemblée annuelle,

- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018,

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2018,

- Examen et approbation des états financiers et des comptes annexes de l'exercice 2018,

- Affectation de résultat,

- Approbation des opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales,

- Quitus aux administrateurs,

- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2018,

- L'approbation de la liste actualisée des actionnaires,

- Questions diverses.

Messieurs les actionnaires au capital de la SOCIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DES EQUIPEMENTS MARITIMES «SOICEM» sont appelés de nous fournir obligatoirement le jour de l'assemblée une photocopie de leur carte d'identité nationale afin de préparer la liste actualisée des actionnaires exigée par la loi.

2020X00243SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE INDUSTRIELLE DE CONSERVES ALIMENTAIRES DE MEDJEZ EL BAB "SICAM"

Société anonyme

Au capital de 45 500 000 DT

Route du Kef Km3 Medjez El Bab - Béja

Matricule fiscal : 07397S

Les actionnaires de la société SOCIETE INDUSTRIELLE DE CONSERVES ALIMENTAIRES DE MEDJEZ EL BAB "SICAM" sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 6 Mars 2020 à 10h au siège social de la société "TPR" sis à la Zone Industrielle Sidi Rézig - Mégrine - 2033 et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination des nouveaux administrateurs ;

2. Pouvoirs pour formalités.

2020400317SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE INDUSTRIELLE DE CONSERVES ALIMENTAIRES DE MEDJEZ EL BAB "SICAM"

Société anonyme

Au capital de 45 500 000 DT

Route du Kef Km3 Medjez El Bab - Béja

Matricule fiscal : 07397S

Les actionnaires de la société SOCIETE INDUSTRIELLE DE CONSERVES ALIMENTAIRES DE MEDJEZ EL BAB "SICAM" sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 6 mars 2020 à 11h au siège social de la société "TPR" sis à la Zone Industrielle Sidi Rézig - Mégrine - 2033 et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes de la Société ;

- Augmentation du capital social de la Société ;

- Adoption des nouveaux statuts de la société ;

- Questions diverses ; et

- Pouvoirs pour formalités.

2020400318SANB3

Convocation Société de Construction Métallique du Cap-Bon

«COMECAB»

Société anonyme

Capital social : 1 106 000 DT

11, Rue d'Algérie, Tunis

Identifiant unique : 5073Q

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société de Construction Métallique du Cap-Bon «COMECAB» société anonyme, au capital de 1 106 000 dinars tunisiens, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 4 mars 2020 à 11h, au 43 Avenue H. Bourguiba, Le Colisée, Bureau 358, 3ème étage, 1000, Tunis, sur convocation du conseil d'administration à l'effet d'examiner le point de l'ordre du jour suivant :

(1) Nomination du commissaire aux comptes de la société.

(2) Questions diverses.

2020400319SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 05 mars 2020

Société LABO AL YASSAMINE S.A

Société anonyme

Au capital de 165.000 Dinars

Siège social : Immeuble ESSAYAH, Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid - Tunisie

Identifiant Unique : 1275239/D

Les actionnaires de la société "LABO AL YASSAMINE", société anonyme au capital de 165.000 Dinars sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège social de la société de Développement Economique de

Sidi Bouzid (SODESIB) sis à l'Immeuble de l'entreprise, Avenue Habib Bourguiba près de la CNRPS - 9100 Sidi Bouzid, le jeudi 5 Mars 2020 à 11h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation du défaut d'arrêté des comptes par le conseil d'administration, et du retard de tenue des assemblées générales ordinaires,

- Adoption de mesures pour la tenue des réunions du conseil d'administration arrêtant les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2017,

- Questions diverses.

2020400328SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société "VERNICOLOR TUNISIA" dont le siège social est situé à la zone industrielle de Grombalia rue de la physique 8030 Nabeul, a présentée une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°512 en date du 28 décembre 2018 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de transformation et de traitement des matières plastiques située aux lots 237 et 238 au parc industriel d'El Fejja au Pôle de compétitivité Monastir - El Fejja de la délégation de Mornaguia du gouvernorat de Mannouba et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Mannouba et de la municipalité de la Mornaguia.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Mannouba ou le président de la municipalité de la Mornaguia ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société Groupement Medium de Confection "G.M.C" dont le siège social est situé à l'immeuble "Thomson" à la rue 13 août à la zone industrielle Poudrière1, Sfax ville 3000 - Sfax, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°221 en date du 01 août 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection, situé à l'adresse citée ci-dessus, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux siège du gouvernorat de Sfax et de la municipalité de Sfax.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sfax ou le président de la municipalité de Sfax ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société "MARQUARDT AUTOMOTIVE TUNISIE" dont le siège social est situé à la zone industrielle El Agba lot 23-24 de la délégation El Hraïria du gouvernorat de Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°296 en date du 31 octobre 2019, en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication et d'assemblage des pièces électriques et électroniques pour l'industrie automobile, situé à l'adresse citée ci-dessus, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Tunis et de la municipalité de Tunis.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Tunis ou le président de la municipalité de Tunis ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société "Manufacture de prêt à porter" dont le siège social est situé à la rue n°8612 - Impasse n°5 à la zone industrielle Charguia1 du gouvernorat de Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°362 en date du 12 décembre 2019, en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection, situé au lot n°179 à la zone industrielle El Bokri de la municipalité de Sidi Thabet du gouvernorat d'Ariana, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat d'Ariana et de la municipalité de Sidi Thabet.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur d'Ariana ou le président de la municipalité de Sidi Thabet ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis complémentaire

Suite au jugement préparatoire rendu par la dixième chambre des titre gelés du tribunal immobilier de Tunis concernant la demande de mise à jour n°57997 déposée le 19 avril 2016 au greffe du tribunal, par Maître Nadia Bessghayer pour le compte de Abdelmajid Mraydi.

Le tribunal a ordonné une publicité complémentaire concernant ladite demande tendante à inscrire la vente consentie suivant acte sous seing privé du 17/12/1984 et du 26/01/1985 enregistré le 5/12/2001 par le liquidateur des biens de la Caisse d'Entraide et de Secours du Personnel de Tunisair au profit de Abdalah Nasra portant sur (227,937) parts du titre foncier n°101046 et la vente consentie suivant acte sous seing privé du 24/9/2008 enregistré le 29/4/2009 par Abdalah Nasra au profit de Abdelmajid Mraydi portant sur (184,55) parts dudit titre et l'attribution d'un titre foncier privatif aux dites parts indivises.

A partir de la date de publicité de cette notification et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux mois, quiconque peut faire opposition ou intervention sur l'objet de la demande sus indiquée auprès du tribunal immobilier de Tunis.

2020T00167DIVD2

Dissolution d'une association

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Tunis n°81386 le 15/02/2019, l'association Lamet Khir résident au 23 rue Rakada le bardo est dissoute Me Ben Alaya Ridha est désigné liquidateur domicile au 13 Rue du Maroc Tunis, afin de liquider l'association déterminer ses propriétés et déterminer ses dettes en vertu des dispositions légales sous le contrôle du juge Monsieur Kheredine Zakraoui.

2020T00175DIVD2

Avis

Ben Hmida Abdelhamid annonce qu'il possède un terrain de surface à 500 m² en route Aeroport Km5 Sfax effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 14/9/1985 il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2020X00247DIVD2

Avis

Mr Mabrouk Ben Souda annonce qu'il a perdu son titre de propriété n°11/5036 objet du titre foncier n°45448 Kairouan et désir obtenir un nouveau titre.

2020X00250DIVD2

الوكالة التونسية للتعاون الفني
Agence Tunisienne de Coopération Technique
Tunisian Agency for Technical Cooperation

BILAN

En Dinars

Actifs	2018	2017	Capitaux propres et passifs	2018	2017
Actifs Immobilisés			***Capitaux Propres***		
Immobilisations Incorporelles	202 951	176 559	Fonds de Dotation	105 000	105 000
Moins Amortissements	-177 810	-170 815	Réserves	1 716 786	1 922 087
Total	**25 141**	**5 744**	Autres Capitaux Propres	1 334 970	1 384 056
			Résultats reportés	-617 644	-617 644
Immobilisations corporelles	4 042 995	4 043 889	***Total***	**2 539 112**	**2 793 499**
Moins Amortissements	-2 903 563	-2 909 590	***Résultat de l'Exercice***	298 383	-69 891
Total	**1 139 432**	**1 134 299**	***Total des Capitaux Propres***	**2 837 495**	**2 723 608**
Immobilisations financières	35 678	39 913			
Total	**35 678**	**39 913**	***Passifs nonCourants***		
Total des Actifs Immobilisés	**1 200 251**	**1 179 956**	Autres passifs financiers	720	720
			Total des Passifs nonCourants	**720**	**720**
Actifs Courants					
			Passifs Courants		
Organismes Internationaux	2 834 423	2 834 423	Fournisseurs et Comptes Rattachés	382 870	564 797
Provisions(en moins)	-2 834 423	-2 834 423	Autres Passifs Courants	3 852 121	3 738 298
Total	**0**	**0**	Concours bancaires et autres passifs financiers		144
Autres Actifs Courants	296 965	205 304	***Total des Passifs Courants***	**4 234 991**	**4 303 239**
Placements et Autres Actifs Financiers	546 384	401 611			
Liquidités et Equivalents de Liquidités	5 029 606	5 240 695	***Total des Passifs***	**4 235 711**	**4 304 359**
Total des Actifs Courants	**5 872 955**	**5 847 610**			
Total des Actifs	**7 073 206**	**7 027 565**	***Total des Capitaux Propres et Passifs***	**7 073 206**	**7 027 567**

Cours du 31/12/2018

1 $ US = 2,9944 DT

1 Euro =3,42728 DT

Etat de Résultat

DESIGNATION	2018	2017
Produits d'Exploitation		
Revenus	15 173	2 649
Subventions	5 211 733	4 369 258
Total des Produits d'Exploitation	**5 226 906**	**4 371 907**
Charges d'Exploitation		
Achats de Service	245 636	104 338
Charges de personnel	4 260 365	3 716 332
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	105 294	102 767
Autres Charges d'Exploitation	761 433	727 521
Total des Charges d'Exploitation	**5 372 728**	**4 650 958**
Résultat d'Exploitation	**-145 822**	**-279051**
Produits financiers Nets	376 757	174 640
Produits des Placements	41668	33236
Autres Gains Ordinaires	32 261	1 284
Autres Pertes Ordinaires	-6481	
Résultat des Activités Ordinaires avant impôt	**298 383**	**-69 891**
Impôt sur placements		-365 644
Résultat net de l'exercice	**298 383**	**-435 535**

Etat des Flux de Trésorerie

En Dinars

DESIGNATION	2018	2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	298 383	-435 535
Ajustement pour :		
- Amortissement et provisions de l'exercice	105 294	102 767
- Variation des :		
- Créances	-236 434	29 555
-Autres Actifs	-76 095	1 075 820
-Fournissseurs et autres dettes	-106 391	-103 841
Quote part des subventions inscrites en profits	-136 250	
Plus ou Moins values sur cessions d'immobilisations	-29 934	
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	**-181 427**	**668 766**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
-Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-133 105	-65 784
-Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	29 934	
-Décaissement provenant des prêts à long terme accordés		
-Encaissements provenant des remboursements des prêts à long terme		
-Décaissement provenant des cautionnements versés		
-Encaissements provenant des cautionnements recus		-400
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	**-103 171**	**-66 184**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
* Encaissement provenant des subventions	60 000	180 000
* Décaissement provenant des subventions		
* Augmentation du fonds d'assistance social	131 806	133 336
* Diminution du fonds d'assistance social	-118 153	-127 033
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**73 653**	**186 303**
Variation de trésorerie	**-210 945**	**788 885**
Trésorerie au début de l'exercice	**5 240 551**	**4 451 666**
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**5 029 606**	**5 240 551**

2020R00239BCFA5

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
Société d'investissement à capital variable
société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24.07.01
paru au JORT N°: 59 du 24.07.01
Agrément du 08 Septembre 1999
Matricule Fiscal : 0707402R/N/M/000
Identifiant RNE° : 0707402R
Siège Social : Rue des Lacs de Mazurie -1053 Les Berges du Lac - Tunis

BILAN

Au 31 Décembre 2019

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF		
AC 1 - Portefeuille - titres	**81 304 431**	**69 138 444**
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	5 094 494	5 161 390
b - Obligations et Valeurs assimilées	76 209 937	63 977 054
c - Autres Valeurs		
AC 2 - PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	**53 378 960**	**53 793 186**
a - Placements monétaires	13 278 021	29 273 174
b - Disponibilités	40 100 939	24 520 012
AC 3 - CREANCES D'EXPLOITATION	96 900	131 997
AC 4 - AUTRES ACTIFS		
TOTAL ACTIF	**134 780 291**	**123 063 627**
PASSIF		
PA 1- OPERATEURS CREDITEURS	92 857	101 939
PA 2 - AUTRES CREDITEURS DIVERS	317 416	327 014
TOTAL PASSIF	**410 273**	**428 953**
ACTIF NET		
CP 1 -CAPITAL	**127 319 972**	**116 904 947**
CP 2 - SOMMES DISTRIBUABLES	**7 050 046**	**5 729 726**
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	102	823
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours	7 049 944	5 728 904
ACTIF NET	**134 370 018**	**122 634 674**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**134 780 291**	**123 063 627**

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
Société d'investissement à capital variable
société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24.07.01
paru au JORT N°: 59 du 24.07.01
Agrément du 08 Septembre 1999
Matricule Fiscal : 0707402R/N/M/000
Identifiant RNE° : 0707402R
Siège Social : Rue des Lacs de Mazurie -1053 Les Berges du Lac - Tunis

ETAT DE RESULTAT

Au 31 Décembre 2019

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
PR 1 - REVENUS DU PORTEFEUILLE - TITRES	**4 015 033**	**4 552 440**
a - Dividendes	236 484	201 648
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 778 350	4 350 793
c - Revenus des autres valeurs	-	-
PR 2 - REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	**4 145 790**	**4 258 800**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**8 160 823**	**8 811 240**
CH 1 - CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	-1 081 166	-1 286 060
REVENU NET DES PLACEMENTS	**7 079 657**	**7 525 180**
PR 3 - AUTRES PRODUITS	-	-
CH 2 - AUTRES CHARGES	-175 854	-202 506
RESULTAT D'EXPLOITATION	**6 903 803**	**7 322 674**
PR 4 - REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	146 141	-1 593 771
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	**7 049 944**	**5 728 904**
PR 4 - REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)	-146 141	1 593 771
* Variation des +/- values potentielles sur titres	67 670	102 662
* +/- values réalisées sur cession des titres	257 183	151 931
* Frais de négociation de titres	-242	-1 116
RESULTAT NET DE LA PERIODE	**7 228 415**	**7 576 152**

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
Société d'investissement à capital variable
société régie par le code des OPC Promulgué par la loi 2001-83 du 24.07.01
paru au JORT N°: 59 du 24.07.01
Agrément du 08 Septembre 1999
Matricule Fiscal : 0707402R/N/M/000
Identifiant RNE° : 0707402R
Siège Social : Rue des Lacs de Mazurie -1053 Les Berges du Lac - Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 31 Décembre 2018

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
a - Résultat d'exploitation	6 903 803	7 322 674
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	67 670	102 662
c - +/- values réalisées sur cession de titres	257 183	151 931
d - Frais de négociation de titres	-242	-1 116
AN 2 - DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	**-5 539 268**	**-5 443 523**
AN 3 -TRANSACTION SUR LE CAPITAL		
A - Souscriptions	**291 405 185**	**306 413 571**
* Capital	277 704 799	294 660 031
* Régularisation des sommes non distribuables	290 424	174 462
* Régularisations des sommes distribuables	13 409 982	11 579 078
* Droits d'entrée		
B – Rachats	**-281 358 987**	**-326 160 382**
* Capital	-267 631 334	-312 818 203
* Régularisation des sommes non distribuables	-273 456	-208 228
* Régularisation des sommes distribuables	-13454 198	-13 133 951
* Droits de sortie		-
VARIATION DE L'ACTIF NET	**11 735 344**	**-17 614 182**
AN 4 - ACTIF NET		
a - En début de période	**122 634 674**	**140 248 855**
b - En fin de période	**134 370 018**	**122 634 674**
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS		
a - En début de période	**1 180 394**	**1 364 083**
b - En fin de période	**1 282 106**	**1 180 394**
VALEUR LIQUIDATIVE	**104.804**	**103.893**
DIVIDENDE DISTRIBUE	**4.854**	**3.962**
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	**5.55%**	**4.90%**

A noter que les états financiers (Bilan, Etat de résultat et état de variation de l'actif net) ont été publiés au bulletin officiel du CMF.

2020R00240BCFA5